N° 3941 — XIIIme Année. 5c Le Numéro 5c Mardi 10 Octobre 1893.

PRIX D'ABONNEMENT
Franco pour la Suisse
Un an . . . . . fr. 10»—
Six mois . . . . . » 5»50
Trois mois . . . . » 3»—
Pour l'Etranger le port en sus.

L'IMPARTIAL

PRIX DES ANNONCES
10 cent. la ligne.
Pour les annonces d'une certaine importance on traite à forfait.
Prix minimum d'une annonce 75 c.

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

ABONNEMENTS ET ANNONCES
sont reçus à
L'IMPRIMERIE A. COURVOISIER
Rue du Marché, n° 1
LA CHAUX-DE-FONDS
et Rue du Collège 309, au Locle.

GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Du 1er Octobre 1893

Arrivées de	m.	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	s.	s.
Locle	5 35	—	9 19	11 18	12 16	1 42	3 28	5 44	7 37	11 05
Morteau	—	—	9 19	11 18	—	1 42	—	5 44	7 37	11 05
Besançon	—	—	9 19	11 18	—	1 42	—	5 44	—	11 05
Brenets au Locle	7 40	8 50	11 30	—	12 55	*1 50	2 56	4 57	6 55	10 17
Les Ponts	7 55	—	—	—	1 20	—	—	5 30	9 20	
Neuchâtel	—	9 27	—	—	12 17	—	3 20	5 36	9 36	
Genève	—	—	—	—	12 17	—	3 20	5 36	9 36	
Bienne	8 35	—	11 15	—	12 15	3 16	5 10	6 38	9 42	
Berne	8 35	—	11 15	—	12 15	—	5 10	6 38	9 42	
Bâle	—	—	11 15	—	12 15	3 16	—	6 38	9 42	
Saignelégier	7 05	—	—	—	1 —	—	6 30	*7 45	—	

Dimanches et Fêtes •

Du 1er Octobre 1893

Départs pour	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	s.	s.	s.
Locle	7 30	9 35	11 20	12 26	1 42	3 28	5 44	7 37	9 47	—
Morteau	7 30	9 35	—	12 26	—	—	5 44	7 37	—	—
Besançon	7 30	9 35	—	12 26	—	—	5 44	—	—	—
Brenets du Locle	8 —	10 05	11 50	*1 05	2 12	3 58	6 17	8 07	10 35	—
Les Ponts	—	9 37	—	1 50	—	—	6 45	—	9 50	—
Neuchâtel	5 45	9 27	11 28	1 52	—	5 53	—	7 44	—	—
Genève	5 45	9 27	11 28	1 52	—	5 53	—	7 44	—	—
Bienne	5 40	8 35	10 05	12 20	2 40	3 50	—	6 48	—	—
Berne	5 40	8 35	10 05	—	2 40	3 50	—	6 48	—	—
Bâle	5 40	8 35	10 05	12 20	—	3 50	—	—	—	—
Saignelégier	—	8 —	—	—	2 —	—	8 —	—	10* —	

Dimanches et Fêtes •

ADMINISTRATION
et
BUREAUX DE RÉDACTION
Rue du Marché, n° 1

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera adressé à la Rédaction.

— LUNDI 9 OCTOBRE 1893 —

La Chaux-de-Fonds

Grande Brasserie de la Métropole. — Concert tous les soirs, dès 8 heures.

Brasserie Krummenacher. — Grand concert donné par la troupe italienne, tous les soirs, dès 8 heures.

Brasserie La Lyre (Collège 23). — Grand concert donné par la troupe Valbrat, tous les soirs, dès 8 heures.

Brasserie du Square. — Grand concert donné par la troupe Albert, lundi et jours suivants, dès 8 h. du soir.

Club des Têtus. — Assemblée extraordinaire, lundi 9, à 9 h. du soir, au local. — Par devoir.

Evangélisation populaire. — Réunion publique, lundi 9, à 8 h. du soir (Serre 38.)

Deutsche Evangelisation (Lokal : Envers 30). — Montag, Abends 8 1/2 Uhr : Männer und Jünglingsverein.

Chœur mixte de l'Eglise nationale. — Répétition générale, lundi 9, à 8 h. précises du soir, au local.

Groupe d'épargne L'Epi. — Paiement des cotisations des 3me, 4me, 5me, 6me et 7me séries, lundi 9, de 8 1/2 à 9 1/2 h. du soir, au local.

Wick (Groupe d'épargne). — Assemblée, mardi 10, à 9 h. du soir, au local.

La Moisson (Groupe d'épargne). — Paiement des cotisations, mardi 10, de 8 1/2 h. à 9 h. du soir, au local.

Le Sentier. — Assemblée, mardi 10, à 8 1/2 h. du soir, au local.

Société des sous-officiers (Escrime). — Réunion, mardi 10, à 8 1/2 h. du soir, au Collège de l'Abeille.

Orphéon. — Répétition générale, mardi 10, à 8 h. du soir, au local. — Par devoir.

Union chrétienne des jeunes filles. — Réunions, mardi 10, à 8 h. du soir, à la Chapelle morave, Envers 37, et à 8 1/4 h., à la Cure.

Orchestre La Renaissance. — Répétition générale, mardi 12, à 8 1/2 h. du soir, au local.

Chorale du Sapin. — Répétition, mardi 10, à 8 1/2 h. du soir, au Cercle.

Club des Menteurs. — Assemblée générale, mardi 10, au local.

Frohsinn. — Gesangstunde, Dienstag den 10., um 9 Uhr, im Lokal.

Chorale du Cercle catholique national. — Répétition, mardi 10, à 8 h. du soir, au local, Chapelle 5.

Intimité. — Répétition de l'orchestre, mardi 10, à 8 h. du soir, au local.

Club des Gob'-Quilles. — Réunion, mardi 10, à 8 1/2 h. du soir, au Quillier.

Union Chorale. — Répétition générale, mardi 10, à 8 1/2 h. du soir, au local, Brasserie du Cardinal.

Orchestre l'Odéon. — Répétition générale, mardi 10, à 8 1/2 h. du soir, au Casino.

Du privilège de l'ouvrier dans la faillite

On nous écrit :

En vertu de l'article 219 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, les créances qui ne sont pas au bénéfice d'une garantie spéciale sont colloquées dans l'ordre suivant sur le produit des biens à distribuer aux créanciers, lors d'une faillite.

Ire Classe

a) Les gages des domestiques pour l'année qui précède l'ouverture de la faillite ;

b) Les traitements des commis et des employés de bureau pour les six mois qui précèdent l'ouverture de la faillite ;

c) Les salaires des ouvriers travaillant à la journée ou à la pièce, des ouvriers de fabrique et autres personnes travaillant à la journée ou à la semaine, pour les trois derniers mois avant l'ouverture de la faillite ;

d) Les frais funéraires.

IIme Classe

a) Les créances des personnes dont la fortune se trouvait placée sous l'administration du débiteur en vertu de la tutelle ou de la puissance paternelle, pour le montant qui leur est dû de ce chef.

Ces créances ne sont admises par privilège que si la faillite a été déclarée pendant l'exercice de la tutelle ou de la puissance paternelle, ou dans l'année qui suit.

b) Les créances des caisses d'ouvriers pour le montant dû par le patron.

IIIme Classe

Les créances des médecins reconnus par l'Etat, des pharmaciens et des sages-femmes, ainsi que les dépenses faites pour donner des soins au débiteur ou aux siens, le tout pour l'année avant l'ouverture de la faillite.

IVme Classe

La moitié de la créance que la femme du failli a le droit de faire valoir par privilège, à teneur de la législation cantonale, pour la fortune apportée en mariage ou acquise durant la mariage par héritage ou par donation de tiers, pourvu que, en vertu du régime matrimonial, biens soient devenus la propriété du mari ou se soient trouvés placés sous son administration.

Vme Classe

Toutes les autres créances y compris le solde de celle de la femme.

Les créanciers d'une même classe concourent entre eux à droits égaux, et tant que ceux d'une classe ne sont pas complètement désintéressés, les classes suivantes ne reçoivent rien.

Donc, au vu de ce qui précède, l'ouvrier étant colloqué dans la première classe, en cas de faillite de son patron, jouit d'un privilège.

Mais il résulte de deux arrêts rendus, l'un par le président du tribunal du district de Courtelary et confirmé par la Cour d'appel et de cassation du canton de Berne, l'autre par le tribunal du district de Hinterland (Appenzell) que ce privilège ne s'étend pas à l'ouvrier travaillant à domicile. C'est là, il me semble, une injustice et je ne crois pas que telle ait été l'intention du législateur.

L'une des causes est celle d'un ouvrier horloger (repasseur) qui demandait a être admis dans la première classe pour la partie de sa créance représentant le prix du travail à lui dû pour les trois derniers mois précédèrent la faillite de son patron.

Il fut débouté de sa demande pour les motifs suivants :

L'ouvrier n'est privilégié qu'en tant qu'il y a eu louage de services. Les créances résultant de louage d'ouvrage ne sont pas au bénéfice de l'article 219 lettre *C*.

Cette interprétation de la loi est basée d'abord sur l'origine de ce privilège. Ce dernier ne serait qu'une extension du droit de préférence accordé aux gages des domestiques, privilégiés en considération de l'état de dépendance dans lequel ils se trouvent vis-à-vis de leur maître et de leur obligation de vouer toute leur activité à son service, de telle sorte qu'il peut arriver souvent que celui-ci soit leur principal, sinon leur unique débiteur et que, dès lors, sa faillite leur fasse perdre, en une fois, leur gain entier. Or, les ouvriers de fabrique, les commis et toutes les autres personnes qui louent leurs services pour un temps assez long, se trouvent par rapport à leur patron ou à l'employant, dans une situation plus ou moins analogue à celle des domestiques.

Puis sur le texte allemand de la loi qui emploie le mot « gedungenen », lequel se traduit en français par engagés, embauchés. Enfin, sur le texte français qui désigne les créances privilégiées dont il s'agit, par l'expression de « salaire », laquelle en langue juridique s'emploie pour indiquer la rémunération dérivant d'un contrat de louage de services, tandis que celle due ensuite d'un contrat de louage d'ouvrage s'appelle « prix ».

Donc toutes les fois qu'un ouvrier ne pourra pas démontrer que sa créance résulte de louage de services, mais seulement d'un louage d'ouvrage, il n'aura en sa faveur aucun privilège et sera, par conséquent, colloqué à la cinquième classe où, bien sûr, il perdra presque toujours le fruit de son travail.

L'autre des causes est celle d'ouvriers brodeurs travaillant à domicile qui, pour un salaire de trois mois, eurent leurs créances colloquées dans la première classe. La créancière de la faillite contesta la légitimité de cette collocation et demanda que ces créances fussent attribuées à la cinquième classe. De l'ensemble des faits avancés se dégageant la conclusion qu'entre fabricants et ouvriers brodeurs travaillant à domicile il y a un contrat de louage d'ouvrage, elle obtint gain de cause.

Ensuite de ces deux arrêts, la *Revue des archives sur la poursuite*, publiée sous les auspices du Conseil de la poursuite pour dettes et des faillites, après s'être demandé si le privilège des ouvriers, selon l'art. 219, 1re classe, lettre C., comprend aussi les créances pour louage d'ouvrage, réfute les arguments de l'origine et du texte.

Voici quelques passages de son article :

« Nous ne méconnaissons pas la valeur de l'argument, car on ne peut parler d'engagement, d'embauchage, que pour le louage de services. Toutefois, si nous comparons entre eux les trois textes, nous verrons qu'il ne faut pas attacher à ce terme une trop grande importance. Le texte français dit « travaillant » et non pas « engagés », le texte italien ne parle pas « d'engagement ». Or, c'est au texte français qu'il faut s'en rapporter, car c'est lui qui, comme le prouve l'historique de cette disposition, représente la version originale. »

« L'intention du législateur n'apporte pas davantage d'argument probant en faveur de l'interprétation restrictive. Et d'abord que doit-on entendre par intention du législateur ? S'il faut rechercher le principe générateur du privilège dans l'idée que chaque ouvrier a droit à un salaire et que ce salaire, gagné par le travail et destiné à l'entretien d'une famille dont il est peut-être l'unique ressource, a droit à une protection plus étendue que d'autres créances, nous ne distinguerons pas : salaires pour louage de services et pour louage d'ouvrage, méritent au même degré d'être mis au rang des privilèges. »

« Le louage d'ouvrage à la pièce est la forme normale usitée pour l'emploi du travail à domicile par les grands industriels, emploie qui joue un rôle si considérable dans les deux industries les plus importantes de la Suisse : la broderie et l'horlogerie. Croira-t-on que le législateur suisse ait voulu, de propos délibéré, refuser le privilège aux ouvriers des deux industries qui occupent le plus de bras dans le pays ? Cette intention, s'il avait eue, il l'aurait exprimée d'une façon précise, non pas par l'emploi d'un terme qu'on ne trouve que dans un seul des trois textes. Ce sont là les motifs qui nous engagent à étendre le le privilège aux salaires dus pour louage d'ouvrage, pourvu : 1. Que le créancier soit ouvrier de son état ; 2. Que sa créance soit la contre-partie du travail fait par lui ou ses proches, et non pas le prix d'une matière par lui livrée ou travaillée par d'autres sous sa direction ; 3. Que le salaire soit stipulé à la pièce ou suivant un prix d'unité et non à forfait pour un ouvrage en bloc, comme le serait un vêtement fourni par un taillleur à son client. »

Puisse cette version servir de base à l'avenir pour la jurisprudence, car il importe que l'ouvrier, aussi bien pour les créances résultant de louage d'ouvrage que celles pour louage de services, soit protégé pour la juste raison qu'il n'a généralement que le gain de son travail pour s'entretenir lui et les siens, encore que bien souvent ce gain n'est pas suffisant.

Georges Corlet.

Nous souscrivons avec plaisir aux conclusions de notre correspondant.

Pour les réaliser, nos députés à Berne devraient sans doute proposer aux Chambres de rédiger l'article 219, Ire classe, lettre *c*, en ces termes : Les salaires des ouvriers et autres personnes travaillant à la journée ou à la pièce, en fabrique ou à domicile, pour les trois derniers mois avant l'ouverture de la faillite.

Un mot qui fera plaisir à chacun

Nous recevons sous ce titres la correspondance suivante :

« Le socialisme coule à pleins bords ; c'est la question du jour qui prime et résume toutes les autres. Elle déborde partout et sur tout. C'est une vive et irrésistible aspiration vers un état social meilleur ; c'est le souffle puissant du progrès qui passe sur les nations pour en renouveler la face. Tous, plus ou moins, selon notre position, et bon gré mal gré, nous sommes englobés dans ce mouvement.

Eh bien, entrons-y volontiers et pleins de zèle et de dévouement au sort de nos frères moins heureux que nous ; faisons du socialisme, mais du socialisme de bon aloi, de ce socialisme que tout le monde approuve et soutient de grand cœur.

A la Chaux-de-Fonds, malgré l'infatigable générosité, la charité désintéressée de ses habitants, nos Sociétés philanthropiques, en général et à tour de rôle, sont soumises a des crises qui mettent en danger leur organisation et même leur existence. La « Fraternité » (société de secours en cas de décès), après avoir rendu, pendant de longues années, de nombreux services à ses membres, vient de se réorganiser sur des bases nouvelles dites « scientifiques ». Espérons que pour cette société l'heure des déceptions est passée.

Il n'en est pas de même, malheureusement, pour d'autres Sociétés, qui poursuivent un but tout aussi louable.

Les unes, en se traînant, pour ainsi dire, comme des anémiques, sur leur route doivent conduire leur gouvernail avec une extrême prudence, si elles veulent parer à toutes les éventualités et arriver, selon le terme vulgaire, à nouer les deux bouts ; d'autres (chose plus grave et qui est triste à dire) se voient volées par un caissier coupable. C'est le cas actuel de la Paternelle. Son modeste capital, péniblement amassé par les cotisations de plusieurs années, et destiné à payer une rente mensuelle aux orphelins de ses membres décédés, est devenu, en partie, la proie d'un infidèle.

De toutes nos Sociétés de bienfaisance, heureusement si nombreuses dans notre localité, la Paternelle est une des plus dignes d'intérêt, comme toutes celles qui s'occupent de l'enfance malheureuse. Quel but plus noble que celui de fournir une petite rente à ces enfants, à qui la mort a ravi père et mère, à ces pauvres orphelins souvent abandonnés à eux-mêmes et privés de toutes ressources ?

La Paternelle, de l'avis de tous, a comblé une lacune dans notre vie sociale, et toute notre profonde et sincère reconnaissance est acquise à ses généreux fondateurs. Cette Société, qui disposait d'un capital de 20,000 fr., vient de subir une véritable catastrophe : les écritures falsifiées, plus de 4000 fr. détournés par son caissier infidèle. La réserve de la Société se trouve donc réduite de cette somme, et cependant 28 orphelins attendent leurs rentes mensuelles de fr. 5 par enfant, ce qui fait fr. 1680 par an.

Sans doute, l'avenir de la Société n'est pas précisement compromis : l'intérêt de 15,000 francs et les cotisations mensuelles de fr. 0,50 par enfant de sociétaire, suffisent pour répondre aux besoins actuels ; mais la situation est précaire et l'horizon est noir d'inquiétudes. Supposons un instant une mortalité anormale parmi les membres et partant une augmentation du nombre des orphelins, et nous voilà sur le bord de l'abîme.

Ne serait-il pas prudent de chercher, dès maintenant, les voies et moyens pour parer à toute éventualité de ce genre.

La Société ne comptant (ce qui est regrettable) qu'une centaine de membres effectifs, ne peut guère tirer de son sein que de faibles ressources. Ce nombre est bien restreint, me direz-vous, pour une localité industrielle de près de 30,000 âmes. C'est que le recrutement se fait difficilement, ne s'adressant qu'à la classe ouvrière, déjà surchargée par tant de cotisations, que lui demandent les diverses Sociétés de secours mutuels, de secours au décès, et autres sociétés utilitaires dont elle est obligée de faire partie, dans sa lutte pour l'existence.

Cette classe si sympathique ne mérite-t-elle pas d'être aidée dans ses pénibles efforts ? Il y a autour d'elle toute une légion de citoyens dévoués et généreux, que le sort a mieux favorisés, qui n'attendent que le moment de faire du bien, et qui souvent se demandent comment ils doivent employer leur superflu au bonheur de l'ouvrier.

Eh bien, c'est à cette catégorie de citoyens que je m'adresse. Qu'ils se fassent inscrire en grand nombre comme *membres philanthropes* de la Fraternelle, membres d'autres Sociétés ouvrières de secours mutuels ; qu'ils alimentent ces Sociétés de leurs cotisations, qu'ils assistent, en qualité de membres, à leurs assemblées, et ainsi, par leurs bons conseils et leurs secours pécuniaires, ils contribueront puissamment à développer la vie sociale dans notre cité, à rapprocher les éléments producteurs, patrons et ouvriers ; ainsi

ils feront du vrai et du bon socialisme, celui qui ramène la paix, étouffe la haine, et fait naître la fraternité. W.

Nouvelles étrangères

France. — Une circulaire du ministre des travaux publics invite les compagnies des chemin de fer à refuser autant que possible la monnaie de billon étrangère.

— Le congrès du parti ouvrier guesdiste s'est ouvert samedi à Paris. Quatre-vingt-cinq délégués, représentant cent cinq villes, étaient présents. Le congrès a déclaré se solidariser avec les mineurs grévistes. Il a voté une motion, envoyant l'expression de sa vive sympathie au député socialiste allemand Bueb, emprisonné pour avoir stigmatisé l'annexion de l'Alsace-Lorraine et aux socialistes polonais, russes et italiens.

Le congrès a adopté une proposition de M. Jules Guesde portant que la solidarité internationale n'exclut pas le droit et le devoir qu'aurait une nation de se défendre contre un gouvernement qui violerait les traités garantissant la paix européenne et déclarant qu'en cas d'agression, la France n'aurait pas de plus ardents défenseurs que les socialistes du parti ouvrier.

— Le mouvement de reprise du travail à Lens ne s'accentue que légèrement. Pour toute la semaine, le nombre des descentes ne s'est accru que d'un millier sur un total de 60,000 grévistes. Trois arrestations ont été opérées à Burbures pour bris de clôtures.

Le congrès des délégués des syndicats des mineurs, réuni samedi après midi à Lens, a voté la continuation de la grève.

Allemagne. — On croit que, dès la rentrée du Reichstag, le centre présentera nne proposition autorisant les jésuites à s'établir en Allemagne.

— Le bicycliste français Terront est arrivé à Berlin. Il est venu de Saint Pétersbourg à Berlin à neuf jours et espère couvrir la distance Berlin-Paris en cinq jours.

— Samedi après midi, le lieutenant général Kirchof s'est présenté chez M. Harich, ancien rédacteur du *Berliner Tagblatt*, et l'a sommé d'apposer sa signature au bas d'une déclaration par laquelle celui-ci aurait reconnu n'être qu'un vigaire gredin. Harich refusa. Alors le général tira son revolver et fit feu. Mais la balle ne fit qu'entamer la chemise du journaliste. Le général tira une seconde fois et voyant chanceler Harich, il crut l'avoir atteint et se rendit immédiatement au bureau de police. Le général, conduit séance tenante à la place, établit qu'il exerce un commandement à Brandenbourg.

Il y a assez longtemps déjà, le *Berliner Tagblatt* avait publié une note portant que la fille du général de Kirchhof avait subitement disparu de la maison de ses parents et qu'en même temps le brosseur du général avait été reversé dans sa compagnie. M. Harich, comme rédacteur responsable du *Berliner Tagblatt*, fut condamné à 1000 marcs d'amende pour cet article ; mais, devant le tribunal, il avait demandé l'autorisation de faire la preuve de son assertion, ce que les juges lui avaient refusé. Le général de Kirchof a évidemment voulu se venger de Harich.

Cet événement fait à Berlin une énorme sensation. On a envoyé à l'empereur un rapport télégraphique.

— Cinq députés socialistes du Landtag bavarois ont déposé une interpellation demandant au gouvernement quelles mesures il compte prendre pour empêcher les mauvais traitements dans l'armée.

La conséquence des grandes manœuvres avec la poudre sans fumée sera la suppression complète des buffleteries blanches. En outre, en cas de mobilisation, les parties métalliques de l'équipement seraient noircies, tels que les boutons, les casques et les fourreaux de sabre.

Chronique suisse

Ecole fédérale. — Comme on le sait, le projet de loi de M. Schenk sur les subventions scolaires (motion Curti) prévoit une subvention fédérale annuelle de 1,200,000 fr. pendant cinq ans. Plus tard, cette somme pourra être augmentée. Les cantons, qui pourront du reste renoncer cette subvention, sont divisés en trois classes établies, comme la répartition de la taxe militaire, d'après leur position économique. Ire classe. Recevraient 30 centimes par âme de population, selon le recensement de 1888 : Bâle-Ville, Genève, Neuchâtel, Zurich, Vaud, Glaris, Schaffhouse, Zoug ; IIe classe. 40 centimes : Soleure, Appenzell Extérieur, Berne, Bâle-Campagne, Obwald, Thurgovie, Lucerne, Saint-Gall, Argovie, Fribourg, Grisons ; IIIe classe. 50 centimes: Nidwald, Uri, Schwytz, Appenzell-Intérieur, Valais et Tessin.

Le canton qui revendiquer unea subvention devra présenter au Conseil fédéral les pièces suivantes : le tableau, divisé en catégories, des sommes que le canton et les communes ont consacrées à l'école primaire publique pendant les cinq dernières années ; un programme avec motifs à l'appui indiquant l'emploi qu'il compte assigner à la subvention fédérale pendant la période quinquennale qu'il entend donner à la suben ion pendant l'année elle même. L'emploi de la subvention une fois approuvé, le canton est tenu de s'y conformer, et il devra en fournir les preuves à la fin de l'année expirée.

Chronique neuchâteloise

⁂ *Parquet.* — Le *Journal de Genève* annonce que M. Renaud, juge d'instruction à Neuchâtel, a donné sa démission pour rentrer dans le barreau.

La *Feuille d'avis de Neuchâtel* se dit en mesure de confirmer cetts nouvelle.

⁂ *Affouragement du bétail.* — Nous recevons la lettre suivante, dont nous remercions l'auteur.

Monsieur le rédacteur,

Dans le but d'être utile aux agriculteurs éprouvés par le manque de fourrages, je leur communique le résultat de mes démarches auprès des personnes autorisées en matière agricole pour obtenir une formule d'affouragement rationnel de leur bétail, avec son coût par tête et par jour.

Ire formule

Kilos	5 foin et regain	18	cent.	fr. 0»90
»	2 paille coupée	12	»	» 0»24
»	1 farine	17	»	» 0»17
»	1 gros son	14	»	» 0»14
»	1 maïs concassé	16	»	» 0»16
»	½ tourteau sésame	18	»	» 0»09
	Sel			» 0»02
Kilos 10½				fr. 1»72

IIme formule

Kilos	5 foin et regain	18	cent.	fr. 0»90
»	1½ paille coupée	12	»	» 0»18
»	3 farine de maïs	20	»	» 0»60
»	1 gros son	14	»	» 0»14
»	½ tourteau	18	»	» 0»09
	Sel			» 0»02
Kilos 11				fr. 1»93

IIIme formule

Kilos	5 foin et regain	18	cent.	fr. 0»90
»	3 paille coupée	12	»	» 0»36
»	1 tourteau	18	»	» 0»18
»	1 son	14	»	» 0»14
»	2 farine de maïs	20	»	» 0»40
	Sel			» 0»02
Kilos 12				fr. 2»—

En admettant un rendement moyen de 7 litres par vache, le prix de revient du lait serait de 24 à 28 centimes par litre, pris à la ferme, sans y ajouter aucuns frais généraux ni l'entretien de la famile de l'agriculteur.

Agréez, etc. X.

Chronique locale

⁂ *Horaire du S.-C.* — Un correspondant du Vignoble nous demande d'insérer la plainte qu'il nous adresse contre l'horaire du S.-C., qui, dit-il, ne coïncide ni avec le J.-N. ni avec le T.-S. Il nous cite entre autres le fait qu'un voyageur de Neuchâtel arrivant à la Chaux-de-Fonds à 9 h. 27 n'en peut repartir qu'à 2 h., et arriver qu'à 3 h. 30 à Saignelégier, alors qu'il serait plus vite dans cette localité en passant par Bienne-Sonceboz-Tavannes-Tramelan et en poste de Tramelan à Saignelégier.

Nous regrettons, pour notre part, que les coïncidences soient si mauvaises, mais nous ferons observer à notre correspondant que les régionaux ne sont pas faits pour les villes éloignées de la « région » qu'ils desservent, et que ce sont les intérêts de celles-ci qui doivent être avant tout pris en considération. Ainsi un départ de la Chaux-de-Fonds est nécessaire le matin d'assez de bonne heure, de même un autre au commencement de l'après-midi ; on ne peut contraindre la compagnie à attendre l'arrivée des trains de Bienne et de Neuchâtel, dont quelques rares voyageurs seuls iront parfois aux Franches-Montagnes.

Par contre, on nous rend attentifs à un fait qui nous entraîne à demander nous-mêmes une petite modification à cet horaire. Les trains du S.-C. partent l'un à 8 h. l'autre à 2 h. de la Place-d'Armes. Si ces heures sont maintenues, ils devront partir sous peu, de la gare principale, à 8 h. moins 10 et 2 h. moins 10, et passer près du collège de la Promenade au moment de l'entrée en classe des enfants. Pour remédier à cet inconvénient incontestable, il suffira de les faire partir de la gare principale à 8 h. 5 et 2 h. 5. Cela sera sans doute très simple.

⁂ *Cadets.* — Le tir des cadets, qui a eu lieu samedi par un temps agréable, a vivement satisfait MM. les instructeurs du corps ainsi que les spectateurs qui s'y étaient rendus. Quant aux petits artilleurs, ils étaient tout fiers.

Ils ont tiré de 25 à 30 obus, les uns à 700 mètres, les autres à 900 ou 1000 mètres ; la plupart ont touché. C'sst un résultat encourageant.

Le défilé du corps, sans musique, dans nos rues, a réveillé les regrets relatifs à la disparition de cette petite fanfare, et nous espérons que la souscription destinée à la reformer s'en ressentira.

⁂ *Horticulture.* — Les amateurs de culture de plantes sont rendus attentifs à l'annonce donnant, dans le présent numéro, les détails nécessaires au sujet de la conférence qui sera donnée mercredi soir, à 8 heures, à l'Amphithéâtre, par MM. Lucien Landry et Mathias Baur.

Julia Alpinula

La seconde représentation de *Julia Alpinula* a pu être donnée hier par un temps admirable. Aussi était-on accouru de loin à Avenches, et, au lever du rideau, l'amphithéâtre comprenait bien de 2000 à 2500 auditeurs.

La représentation a pu être donnée cette fois avec tous ses décors et tous ses accessoires, c'est-à-dire dans les meilleures conditions possibles. Nous ne reviendrons pas sur le compte-rendu détaillé que nous a en fait la semaine dernière un de nos collaborateurs : nous dirons seulement que l'œuvre de M. Ribaux. vue sous son meilleur jour, se confirme être de belle venue, d'un sentiment patriotique élevé et, dans plusieurs scènes, d'un grand effet dramatique. La scène capitale est celle de 6e tableau, où Julia trouve, pour implorer la grâce de son père, des accents d'une poignante émotion. Les applaudissements du public, qui ont éclaté au bon endroit, auront fort bien souligné à M. Ribaux les meilleurs moments du drame.

Nous croyons cependant que, pour des représentations ultérieures quelques modifications s'imposeront. La scène du camp de Cécina pourrait sans inconvénient être supprimée ; l'action en serait plus rapide et l'arrivée du général à Aventicum plus saisissante. Deux ou trois incidents de comparses pourraient aussi être élagués. Peut-être conviendrait-il, au dernier tableau, de ramener Cossus lui-même rendre compte de son ambassade.

Il y aurait aussi quelques détails d'exécution à revoir. La figuration pourrait être plus mouvementée. Si M. Ribaux a l'occasion de voir la fameuse troupe des Meininger, il y trouvera de précieuses indications à cet égard. Il sera nécessaire aussi de raccourcir les entr'actes.

Néanmoins, ces quelques réserves absolument bienveillantes, faites, nous nous sentons d'autant plus à l'aise pour rendre à M. Ribaux l'hommage sincère de notre admiration pour la force dont il a fait preuve dans son drame et pour le souffle patriotique dont il l'a imprégnée. Il a eu de *Julia Alpinula* une conception poétique et puissante, et il a fait une œuvre qui restera.

Nous tenons beaucoup aussi à remercier et féliciter toutes les personnes d'Avenches qui l'ont jouée. Le rôle de Julia a été tenu d'une manière qui mérite la qualification de transcendante ; ceux de Diomède, de Septime, de Faustine, d'Alpinus et de Cecina ont été excellents. Une fort belle couronne a été offerte à Mlle Trolliet (Julia) à son entrée en scène.

Les comparses arrivent à des effets louables. Les décors, les costumes, la mise en scène sont du plus bel effet.

Bref, la Société pour le développement d'Avenches tient une attraction d'une réelle valeur artistique et patriotique, et nous lui souhaitons d'en tirer bon parti pendant longtemps.

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 41

POMPON

PAR

HECTOR MALOT

Mais ce n'est pas ici le lieu; il suffit de dire que ces efforts, ces complaisances, ces négociations, ces calculs, cette diplomatie, Mme Arbelet avait su les mettre en œuvre assez habilement pour se voir tous les jeudis entourée de fidèles qui formaient réellement un salon, c'est-à-dire une réunion de gens qui tous occupaient un rang dans la politique, les arts, la science, la finance, l'industrie, et non pas seulement une collection de bourgeois venus là pour bien dîner, ou pour écouter de la musique plus ou moins mauvaise en digérant.

Avec une abnégation assez rare chez une femme jeune encore et qui a des prétentions à plaire, elle n'avait point exclu les femmes de ces réunions : tout au contraire, elle les avait attirées, recherchant les plus jolies et celles qui, par un mérite quelconque, la beauté, l'esprit, ou le talent, pouvaient l'aider dans sa tâche et lui amener certaines personnalités que seule elle eût été impuissante à appeler ou à retenir.

Bien entendu, les divers éléments qui composaient ces réunions n'étaient pas d'égale valeur, et dans le nombre il s'en trouvait qui n'eussent certes pas été reçus dans un milieu moins brillamment, mais plus soigneusement choisi : quelques hommes avaient eu des affaires fâcheuses, quelques femmes des aventures dont le monde avait trop parlé; mais ces hommes avaient un nom, ces femmes étaient belles ou célèbres; c'étaient des étoiles, et cela suffisait pour que Mme Arbelet tînt à les avoir; d'eux, elle ne prenait que leur éclat; le reste elle le leur laissait; c'était leur affaire, non la sienne, faisant ainsi les parts de chacun, ingénieusement.

Bien que M. Arbelet ne fût que pour peu de choses dans ce succès, il se l'attribuait comme s'il en avait été l'unique auteur; et c'était vraiment un amusant spectacle que de le voir se gonfler de la gloire des invités de sa femme. Leur célébrité leur appartenait, et par cela seul qu'ils venaient chez lui, il la partageait avec eux. Du moment qu'on avait franchi sa porte, on devenait son bien : on n'était plus un homme de talent; on était son homme de talent. Il avait ainsi adopté une formule qui faisait la joie de ceux qui savent voir le comique des choses : « — Venez donc, cher ami, que je vous présente à mon grand savant ». Et après son grand savant il vous présentait à son grand poète, a son grand général, à son grand ancien ministre, à son grand futur ministre.

Il n'était pas seulement amusant à entendre alors, il l'était aussi à regarder : toute sa petite personne maigriotte se transfigurait; s'il vous présentait à son général, il prenait une attitude martiale, et sa voix flûtée avait de superbes ronflements; si c'était à son poète, l'inspiration enflammait ses yeux et relevait sa tête; si c'était à son ministre, il prenait une pose d'orateur.

Et cependant sans sa femme il n'eût eu — bien que ce fût un homme intelligent — ni son savant, ni son poète, ni son général, car il eût été incapable de les faire venir chez lui, et, ce qui est autrement difficile, de le faire revenir.

Si son grand poète était assidu aux réunions du jeudi, c'est qu'à table on faisait une allusion délicate à son dernier poème et qu'on lui adressait des louanges qui chatouillaient son orgueil.

Et ce n'était pas le mari qui trouvait ces allusions et ces louanges, c'était la femme.

C'était la femme qui rappelait adroitement le souvenir du combat dans lequel le grand général avait acquis sa gloire; — la femme qui parlait au grand ministre d'hier de ce qu'il avait fait de remarquable pendant son administration; et au grand ministre de demain du beau rôle qu'il avait à jouer — la femme qui avait lu le dernier roman du grand romancier de façon à pouvoir l'admirer en connaissance de cause; la femme qui connaissait à fond la biographie du grand savant, et amenait habilement une occasion d'énumérer aussi exactement qu'un catalogue, les travaux auxquels il devait sa réputation.

Aussi était-ce pour la femme qu'on venait, et non pour le mari.

Aussi était-ce la femme et non le mari qui se faisait rendre compte de tout dans les lettres, dans les arts, dans la science, dans la politique, de façon à veiller à ce qu'aucune gloire nouvelle se levât sur Paris, sans l'attirer aussitôt chez elle, et surtout sans se laisser devancer par ses bonnes amies la duchesse de Villagarcia et la duchesse de Thury.

Quand elle avait commandé son buste à Casparis, elle l'avait bien entendu invité, et celui-ci n'avait pu faire autrement que d'accepter.

Mais à ce moment Casparis n'était qu'un sculpteur comme il y en avait dix à Paris, et dont la réputation n'avait pas assez de célébrité pour faire de lui une étoile.

Il était venu avenue de Messine, cela suffisait; on l'avait eu.

Et puis ce sculpteur ayant été assez maladroit pour ne pas exposer ce buste au Salon, M. et Mme Arbelet, qui tenaient autant l'un que l'autre à cette exposition, avaient été exaspérés contre lui et il n'avait plus été invité.

Mais l'acclamation publique d'abord, et peu de temps après le jury, avaient parlé si haut que l'exaspération de M. et de Mme Arbelet n'avaient pas résisté à ce vent de la popularité, et que Casparis était devenu « mon grand statuaire ».

Non seulement il avait été de nouveau invité, mais en même temps on avait invité aussi Pompon.

Tous les journaux ne parlaient-ils pas d'elle, et n'était-elle pas au moins pour quelques jours une célébrité ?

« Nous comptons sur vous pour jeudi ; on entendra le violon de Pompon, cette jeunesse extraordinaire qui a posé pour l'admirable statue de Georges Casparis. »

Ceux qui avaient été invités à dîner, et Falco s'était trouvé de ce nombre, ce qui ne lui était pas arrivé depuis longtemps, avaient eu le plaisir de voir manger cette jeune négresse, — ce qu'elle avait fait comme une personne naturelle, — proprement et même gaiement.

Et ceux qui n'étaient venus que pour la soirée l'avaient entendue jouer un air varié de Falco, — ce qu'elle avait fait comme une artiste de talent, d'un talent original et saisissant.

II

Mis à la mode par son succès, Casparis appartenait de droit au salon de Mme Arbelet, et s'il avait voulu se rendre aux instances dont on l'entourait, il s'y serait montré régulièrement lorsqu'à la rentrée de l'hiver les réceptions du jeudi avaient été reprises.

De plus, il aurait paru le mardi chez la duchesse de Villagarcia, le samedi chez la marquise de Thury, le lundi chez celle-ci, le dimanche chez celle-là.

Les gens du monde qui n'ont qu'à dépenser le plus agréablement possible leur fortune, s'imaginent qu'ils font un grand honneur aux artistes et leur sont agréables en les invitant à partager leurs plaisirs : pour quelques artistes qui ont le besoin de se donner en représentation, cela peut être vrai ; mais en réalité, pour le plus grand nombre, ces invitations sont, — refusées, une cause d'ennui ; — acceptées, une cause de ruine.

Ce n'était pas au moment même où Casparis arrivait à la renommée, qu'il allait se laisser absorber par des plaisirs mondains qui pour lui n'avaient aucun charme. Pourquoi donnerait-il son temps à ces gens ? Il n'avait pas besoin de la camaraderie des salons pour faire son chemin. Et lui eût-elle été utile qu'il n'en eût pas voulu. Que lui importait le grand savant, ou le grand ministre, ou le grand industriel de M. Arbelet ? Ce qu'il rapportait de ces soirées, c'était uniquement de mauvaises dispositions pour le travail du lendemain, un esprit distrait, une volonté hésitante, une main paresseuse.

Cependant il n'avait pas pu se dispenser entièrement d'aller de temps à autre avenue de Messine, car M. Arbelet, qui tenait à son grand statuaire, lui avait dépêché Falco :

— Pourquoi ne pas revenir ?

— Parce que cela ne m'amuse pas.

— Cela t'ennuie donc bien ?

— Franchement, oui ; quel plaisir veux-tu que j'aie à voir réunis des gens, intelligents chez eux, mais ridicules en public, et qui n'ont qu'un souci, celui d'attendre que leur personnalité soit mise au premier plan. Je n'ai eu qu'un moment d'agrément l'autre soir, ç'a été quand M. Arbelet a reproché à son grand romancier de ne pas aller plus souvent dans le monde, et que celui-ci lui a répondu :

(A suivre).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

Dernier Courrier et Dépêches

Genève, 8 octobre. — Un jeune homme d'environ 26 ans a été trouvé hier soir tué d'une balle de revolver dans la tête, devant la porte d'une maison mal famée, Allée Malbuisson ; le revolver était auprès de lui. L'enquête établira s'il y a eu crime ou suicide.

Berlin, 8 octobre. — Le voyage de M. de Bismarck s'est effectué sans notables incidents. Il y a eu des ovations à Eisenach, Meiningen et à Hanovre où le prince se montra quelques instants à la fenêtre de son wagon. C'est là encore que la princesse Guillaume, sa belle-fille, apporta un bouquet au prince.

Strasbourg, 8 octobre. — La *Libre parole*, de Paris, est interdite en Alsace-Lorraine.

Innsbruck, 8 octobre. — Vingt-six maisons et une église ont été brûlées autour du château d'Ambras. Des troupes ont été envoyées en toute hâte pour protéger le château et les magnifiques collections qu'il contient.

Service de l'Agence Dalziel.

Berne, 9 octobre. — La commission spéciale qui siège sous la présidence de M. Deucher pour préparer le projet d'assurance des ouvriers, achèvera son travail cette semaine. Elle a à surmonter de grandes difficultés, étant données les divergences d'intérêts entre patrons et ouvriers, ainsi que la nécessité du maintien des caisses libres. Cependant on s'entendra, grâce aux concessions réciproques qui sont faites. Le secrétaire ouvrier, M. Greulich, persiste à demander l'assurance obligatoire générale, d'après un projet qui coûterait à la Confédération une subvention de 30 à 35 millions, qu'on demanderait au monopole du tabac. Il paraît que dans certaines sphères, on est décidé à provoquer un mouvement d'initiative.

Bulle, 9 octobre. — Pendant la « bénichon », hier soir, des gendarmes ont été attaqués par une bande d'individus ; ils ont dû se défendre à coups de sabre. Un ouvrier de campagne est mort, 2 autres sont blessés.

Paris, 9 octobre. — Le maréchal de Mac-Mahon est dans un état de faiblesse extrême. Les médecins conservent peu d'espoir de le sauver.

Dublin, 9 octobre. — Hier a eu lieu une grande manifestation à l'occasion de la mort de Parnell.

Paris, 9 octobre. — Le général de Vaulgrenant, commandant du 15e corps d'armée, fera, de suite après les fêtes de Toulon, un voyage d'inspection à la frontière des Alpes. Son but principal est de ae rendre compte de la nécessité de fortifier plusieurs points importants et d'y établir des postes qui seraient occupés tout l'hiver.

Rome, 9 octobre. — Les ministres se sont réunis hier pour discuter la question financière et rechercher les moyens de ramener l'équilibre dans le budget. Ils se sont en outre prononcés contre la clôture de la session et ont examiné les principaux points du programme que doit développer à Dronero M. M. Giolitti.

Rome, 9 octobre. — On signale deux cas de choléra à Livourne, 34 cas et 14 décès à Palerme. La population de Palerme est affolée.

— On mande de Grotte en Sicile que de sérieux désordres se sont produits à cause d'une diminution de salaires infligée aux ouvriers des mines de soufre. La garnison de Catane, renforcée, fait le service d'ordre aux environs de la ville.

Londres, 9 octobre. — On télégraphie de St-Pétersbourg au *Standard*, que le choléra fait de grands ravages à St-Pétersbourg, surtout dans la classe ouvrière. Dans le gouvernement de Podolie, il y a 1000 décès par semaine.

On télégraphie de St-Pétersbourg au *Daily Chronicle* qu'en Russie, la conviction générale est que les négociations avec l'Allemagne n'aboutiront pas.

Vienne, 9 octobre. — En faisant sa tournée avant le passage d'un train de voyageurs, un garde-voie a trouvé un tube de fer rempli de poudre. Les coupables, deux ouvriers, ont été arrêtés.

On annonce officieusement que la session du Reichsrath, qui commencera demain, sera surtout consacrée à des questions financières et commerciales.

Rome, 9 octobre. — Le *Fanfulla* condamne toutes les combinaisons qu'on a tenté d'essayer pour soutenir le cours de la rente; il déclare qu'on y perd ses peines et son argent. La baisse continuera et le change conservera son cours anormal.

Bibliographie

La Patrie Suisse, journal illustré, paraissant à Genève tous les mercredis, alternativement avec le *Papillon*. Abonnements : 5 fr. par an (26 numéros).

L'éditeur du *Papillon* qui a été souvent sollicité de rendre hebdomadaire sa publication, paraissant jusqu'ici tous les 15 jours, vient répondre à ce vœu en inaugurant un nouveau journal qui paraîtra alternativement avec le *Papillon*. Comme on le verra par le sommaire, ce nouveau confrère, illustré contiendra des articles sérieux, essentiellement littéraires et patriotiques, plus des faits divers, jeux d'esprit, etc., etc.

Sommaire du N° 1, nu 4 octobre

Gravures : Le Conseil fédéral actuel. — Une séance du Conseil national pendant un discours de Ruchonnet. — Louis Ruchonnet. — Jean-Etienne Dufour. — La cime de l'est de la Dent du Midi. — Carte postale du jubilé.— Caricatures politiques.

Textes : Aux lecteurs. — Légende valaisanne, par Louis Courthion. — Délicieux ! par La Chouette. — Chronique. — Une double perte. — Alpinisme : La Dent du Midi et la cime de l'est, par G. Pfeiffer. — La carte postale du jubilé. — Causeries sur la graphologie. — Les jeux d'esprit. — Rébus, etc. — Connaissances utiles. — Recettes de cuisine.

Le Grillon du Foyer, Journal des jeunes, bi-mensuel. — Un an : 2 francs. Six mois : 1 franc. — Attinger frères, éditeurs, Neuchâtel.

Sommaire du n° 18 :

Enfant, abeille (poésie). — Le marchand d'éponges (avec illustrations). — La leçon de lecture (poésie). — La bonne aventure (avec illustrations), fin. — Au jardin (avec illustration). — Le chat et la poupée (avec illustration). — Causerie instructive : Le dressage des animaux féroces.

Couverture : Illustration : Scène domestique. — Variétés. — Jeux d'esprit — Annonces.

LA SCÈNE Revue théâtrale paraissant à la Chaux-de-Fonds chaque soir de représentation.

Journal distribué gratuitement.

Les annonces sont reçues dès ce jour **Case 903** ou à la **Librairie A. Courvoisier.**

On peut réclamer **La Scène**, gratuitement, au magasin de musique et instruments Th. WILINSKI, au Casino (bâtiment du Théâtre).

Extrait de la Feuille officielle

Faillites

Clôture de faillites

Succession répudiée de Barret, Frédéric-Arnold, quand vivait agriculteur à Bevaix. Date de la clôture : 30 septembre 1893.

Succession répudiée de Matthey-de-l'Endroit, Charles, quand vivait négociant à Auvernier. Date de la clôture : 30 août 1893.

Ouvertures de faillites

Succession répudiée de Aubert, Constant, quand vivait charpentier, à Cortaillod. Date de l'ouverture de la faillite : 28 septembre 1893. Première assemblée des créanciers : Mardi 10 octobre 1893, à 2 heures après midi, à l'hôtel de ville de Boudry. Délai pour les productions : 10 octobre 1893.

Etat de collocation

Succession répudiée de Vaucher, Henri-Louis, quand vivait journalier à Bevaix. Délai pour intenter l'action en opposition : 17 octobre 1893.

Publications matrimoniales

Le citoyen Albert-Samuel Wittwer, originaire de Reichenbach (Berne), voiturier, et demoiselle Eugénie-Elise Bastardoz, orginaire Provence et de Neuchâtel, tous deux domiciliés à Neuchâtel, ont conclu entre eux un contrat de mariage qui déroge au régime de la communauté légale.

Dame Laure-Emma Droz-dit-Busset née Nicolet, domiciliée à la Chaux-de-Fonds, rend publique la demande en séparation de biens qu'elle a formée devant le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds contre son mari Jules-Ami Droz-dit-Busset, horloger, domicilié au même lieu.

Bénéfices d'inventaire

De Charles-Henri Guinchard, veuf de Marie-Elisabeth née Meister, de Gorgier, domicilié à Neuchâtel. Inscriptions au greffe de paix de Neuchâtel jusqu'au lundi 6 novembre. Liquidation le mardi 7 novembre 1893, à 10 heures du matin, à l'hôtel de ville du dit lieu.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

Du 2 au 8 octobre 1893.

Recensement de la population en janvier 1893 :
1893 : 28,495 habitants
1892 : 27 843 »
Augmentation : 692 habitants

Naissances

Dünki Jakob, fils de Jakob et de Emma, née Wälti, Zurichois.
Louise Johanna, fille illégitime, Bernoise.
Bernard Anne Marie, fille de Jacques et de Marie née Bonsack, Française.
Perregaux-Dielf Auguste Edwine, fils d'Auguste et de Mathilde Amélie née Vuilleumier, Neuchâtelois.
Degoumois Jean Victor, fils de Henri Victor et de Eva née Mérillat, Bernois et Neuchâteloise.
Aubert Henri William, fils de Tell Francis et de Bertha Louise née Pellet, Vaudois.
Guyot Jules Armand, fils de Fritz Henri et de Caroline née Thiébaud, Neuchâtelois.
Sandoz-Otheneret Angèle Julia, fille de Jules César et de Lina née Antenen, Neuchâteloise.
Indermühle René Albert, fils de Albert et de Rose Ida née Scheimbet, Bernois.
Nussbaumer David Samuel, fils de Christian et de Marianne née Geiser, Soleurois.
Béguin Henri Numa, fils de Henri Alexandre et de Cécile Elise née Darbre, Neuchâtelois.
Bernasconi Paul André, fils de Paul Emile et de Elvina née Jeanguénin, Tessinois.
Mauch Louis Adolphe, fils de Christian Friedrich et de Susanna née Siegfried, argovien.
Juillard Léa Adèle, fille de Jules Henri et de Fanny née Aellen, Bernoise.
Martinazzoli Francis, fils de Natale et de Cécile Perrin née Touchon, italien.
Robert-Nicoud Charles François, fils de Ulysse Henri et de Elise née Brechbuhl, Neuchâtelois.
Guyot Flora Milca, fille de Numa et de Milca Bertha née Courvoisier-Clément, Neuchâteloise.

Promesses de mariage

Mojon Paul, horloger, Neuchâtelois, et Stauffer Marie Léa, horlogère, Bernoise.
Stegmann Frédéric Louis, graveur, Bernois, et Gorgerat Adèle née Locher, horlogère, Neuchâteloise.
Etienne Jean Charles, coiffeur, Bernois, et Thiébaud Ida Emma, horlogère, Neuchâteloise.
Sandoz Carlo Georges, commis, Neuchâtelois et Bernois, et Wäfler Bertha, faiseuse d'aiguilles, Bernoise.
Benguerel dit Perroud Jules Olivier, polisseur de boîtes, Neuchâtelois, et Gerber Lina, horlogère, Bernoise, tous deux à St-Imier.
Ryser Johann Rudolf, commis, Bernois, et Ternaz Marie Madeleine, couturière, Française.
Schorpp William, graveur, Neuchâtelois, et Wirtz Rose Emilia, tailleuse, Argovienne.
Droz Vincent Aimable Célestin, tonnelier, et Boillod Sylvie Elisa, rentière, au Gras (Doubs), tous deux Français.

Mariages civils

Hintermann Robert, commis, Argovien, et Briswalter Joséphine, fleuriste, française.
Mairot Alphonse Maximin, fabricant d'horlogerie, Neuchâtelois, et Streiff Laure Adéle, Glaronnaise.
Matthey-Junod Auguste, commis, Neuchâtelois et Goering née Laubscher Marie Lina, Bâloise.
Arnold Vinzenz Bernard, graveur, et Bernet Maria, servante, tous deux Lucernois.
Mauer Emile Fritz, chauffeur au Gaz, et Schmuk Anna Margaritha, horlogère, tous deux Bernois.
Ponci Enrico, gypseur, Tessinois, et Robert Cécile, repasseuse en linge, Neuchâteloise.

Décès

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)

19655. Perret née Saunier Marie Marguerite, veuve de Célestin Perret, Bernoise, née le 30 novembre 1812.
19656. Othenin-Girard Ali, fils de Florentin et de Sophie née Geiser, Neuchâtelois, né le 20 octobre 1855.
19657. Ernestine Alice, fille illégitime, Neuchâteloise, née le 17 juillet 1893.
19658. Enfant de sexe masculin, mort né à Pärli Johannes, Bernoise.
Ditishein Sara, fille de Léopold et de Pauline née Adler, Française, née le 2 juillet 1861, inhumée aux Eplatures.
19659. Nicora Lucie Louisa, fille de Louis Angelo et de Louisa née Rugli, Tessinois, née le 6 mai 1892.
19660. Kohler Fritz, fils de feu Fritz et de Maria Rosalie Senften, Bernois, né le 24 août 1889.
19661. Zybach née Billon Elisa Adèle, épouse de Henri, Bernoise, née le 29 avril 1851.
19662. Brossard Justin William, fils de Justin Edouard et de Marie Lina Schöni, Bernois, né le 6 août 1892.

BANQUE FÉDÉRALE, Chaux-de-Fonds
(Société anonyme)

Cours des Changes, le 9 octobre 1893.

	Taux de l'escomp.	Courte échéance demande	Courte échéance offre	Trois mois demande	Trois mois offre
France	2½	100.—	.....	100.05	—
Belgique	3—3½	99.90	.....	99.90	
Allemagne	5	123 90	.....	124.05	
Hollande	5—5½	209 25	.....	209.40	
Vienne	5	199.25	.....	199 25	
Italie	5	88.—	.....	88.25	
Londres chèque	—	25.21	.....	—	
Londres	3	25.19½	.....	25.25½	
Russie	6	2.58	.....	—	
BBque Français	pr 100	100.—			
BBanque Allemands	pr 100	123 90			
20 Mark or	pr 100	24.75			
B-Banque Anglais	pr 100	25.17			
Autrichiens	pr 100	199.—			
Roubles	pr 100	2.58			
Dollars et coup.	pr 100	5.15			
Napoléons	p. 20 fr.	100.05			

Escompte pour le pays 4 %.

Tous nos prix s'entendent pour du papier bancable et ne sont valables que pour le jour de leur publication, sous réserve de variations importantes.

Nous donnons tous nos soins aux ordres de Bourse qui nous sont confiés.

Nous donnons, sans frais, des délégations à trois jours de vue sur nos Comptoirs en Suisse, Berne, Bâle, Genève, Lausanne, Lucerne, St-Gall, Sion et Zurich, et des chèques au cours du jour sur notre Succursale de Paris.

Nos cours s'entendent contre espèces franco commission.

COLONNE MÉTÉOROLOGIQUE

LA CHAUX-DE-FONDS

Dates	Baromètre 8 h. mm.	Baromètre Midi mm.	Baromètre 5 h. mm.	Thermomètre 8 h. m.	Thermomètre Midi	Thermomètre 5 h. s.
				Degrés Centigrades		
Octobre 3	669	672	670	+ 4½	+ 7	+ 7
» 4	669	670	669	+ 7	+ 8	+ 9½
» 5	671	672	673	+ 11	+ 13	+ 13
» 6	672	676	676	+ 13	+ 13	+ 13
» 7	675	677	675	+ 11	+ 17	+ 12
» 9	676	675	675	+ 13	+ 15	+ 15

Les hauteurs de 650 millimètres correspondent à tempête, 660 mm. à pluie, vent, 675 à variable, 685 à beau et 705 à très sec.

Le chemin pour sortir du bois

Je me perdis un jour en me promenant dans une forêt. Je passai d'une confiance illimitée en moi-même à l'embarras le plus grand. Les endroits mêmes qui m'étaient familiers, me semblaient alors complétement inconnus, et plus je m'efforçais de m'orienter, plus je m'enfonçais dans les profondeurs de la forêt. Pendant cinq mortelles heures je rôdai de ci de là dans un même cercle sans pouvoir en sortir. Finalement j'arrivai à une haie qui sépare la forêt d'un champ que je connaissais depuis mon enfance. Il ne m'avait jamais fallu plus de dix minutes pour m'y rendre, et cependant ce jour-là je m'étais tout à fait égaré, moi qui croyais en connaître si bien le chemin. Comment expliquez vous cela ? Pour moi, je n'y ai jamais rien compris, mais il est possible que vous soyez plus clairvoyant que moi. Nous en reparlerons une autre fois. En attendant, la seule conclusion que j'en tire est celle-ci : souvent nous perdons beaucoup de temps et de peines en essayant de faire une chose qu'un peu de réflexion et de clairvoyance rendrait des plus faciles. Permettez-moi de vous présenter M. Bruno Maurel, boulanger à Vitrolles (Vaucluse), qui dit : «Pendant dix mois j'ai été très malade, j'avais perdu l'appétit et «j'étais incapable de me livrer à aucun » travail». Mon sommeil était agité, et j'avais souvent le cauchemar». Ces quelques mots nous mettront au courant de sa condition, mais il présentait en outre beaucoup d'autres symptômes non moins alarmants, parmi lesquels une faiblesse générale et un épuisement qui allait en augmentant de jour en jour. Le pauvre malade errait, pour ainsi dire, en quête de secours. Il avait essayé une grande variété de médicaments, et suivi les conseils plus ou moins absurdes de différentes personnes. Tout cela ne servit à rien, et après une année de souffrances et de temps perdu, il n'entrevoyait pas le chemin de la santé plus clairement qu'il ne l'avait fait au départ, c'est-à-dire au début de la maladie. Heureux celui qui ne sait pas combien un homme est devenu étranger au monde, lorsqu'il en a été séparé ainsi pendant dix longs mois ! Si la séparation dure des années, alors elle devient un abîme insondable.

Revenons à M. Maurel : après avoir tourné sur place pendant dix longs mois, il réussit à acquérir le peu de savoir qu'il lui importait de posséder. Il avait entendu parler de la Tisane américaine des Shakers et en fit usage. Trois flacons suffirent pour lui rendre la santé et la force. Il travaille maintenant avec la même énergie qu'il déployait avant sa maladie, car le cauchemar ne vient plus troubler son sommeil. Tout cela nous apprend qu'il souffrait simplement d'indigestion chronique ou dyspepsie, avec son cortège de douleurs et de misère, et qu'il en fut rapidement débarrassé dès qu'il fut en possession du véritable remède. Autrement il aurait pu passer des années à se traiter à l'aide de drogues funestes, comme le font tant d'autres, puis mourir ensuite, un peu plus tôt ou un peu plus tard, sans avoir jamais su combien il avait frôlé la santé de près pendant toute la triste période de sa maladie.

Voici maintenant un jeune homme qui dit : «J'ai dix-huit ans. Pendant trois ans j'ai souffert d'une mauvaise digestion qui amena une diarrhée chronique. J'étais obligé de prendre une dose de bicarbonate de soude avant chaque repas. Mais tous les médicaments que j'avais pris ne m'avaient jamais produit le bien que j'en attendais. Enfin j'appris à connaître la Tisane américaine des Shakers, par le moyen d'un petit livre qu'une personne inconnue voulut bien m'envoyer au mois de janvier dernier. J'en ai pris neuf flacons qui opérèrent ma guérison radicale. Je vous adresse mes plus sincères remerciements. Signé : Henri Drouot, à Troyes (Aube), mai 1892. Vu pour la légalisation de la signature de Henri Drouot, apposée ci-dessus. Signé : C. Bonnez, maire. Troyes, le 11 mai 1892».

Prenez note une fois de plus, de la leçon que nous offre un tel cas, comme, du reste, tous les cas de maladies en général : Il faut chercher «leur origine dans les désordres de l'appareil digestif». C'est l'ignorance de ce fait capital qui cause les souffrances prolongées et souvent une mort prématurée. Ne vous égarez pas dans la solitude, mais écrivez plutôt à M. Oscar Fanyau, pharmacien, 4, Place de Strasbourg, à Lille (Nord), qui vous indiquera le moyen d'en sortir.

Prix du flacon : fr. 4»50; demi flacon, fr. 3. Dépôt dans les principales pharmacies. Dépôt général, Pharmacie Fanyau, 4, Place de Strasbourg, Lille.

Cheviots anglais décatis, le mètre de fr. 2.95 à 9.45
Draps d'Etaim pour vêtements de messieurs et garçons
environ 140 cm de large de fr. 2.45 à 7.45 le mètre.
Echantillons franco. (17) Gravures gratis.
ŒTTINGER & C°, ZURICH.

La meilleure recommandation est celle qui passe de bouche en bouche. Berne. Nous avons fait usage des Pilules suisses du pharmacien Richard Brandt qui se vendent dans les pharmacies à raison de fr. 1»25 la boîte, contre les maux d'estomac et les troubles digestifs et nous déclarons que nous nous en sommes bien trouvés. L'effet de ces pilules est surprenant et nous étonne d'autant plus que nous avions employé contre les affections en question tous les remèdes possibles, sans obtenir le soulagement que nous en attendions. Tout en vous témoignant notre vive reconnaissance pour cet excellent remède, nous vous assurons que nous ne manquerons pas de le recommander partout. Edouard Zurcher, menuisier. Louise Zurcher-Hermann (signatures légalisées par notaire). En achetant, observez toujours la croix blanche sur fond rouge. 12892

Imprimerie A. COURVOISIER, Chaux-de-Fonds

BIENFACTURE

MAGASINS DE L'ANCRE

Léopold-Robert 19. **A. KOCHER** La Chaux-de-Fonds

ÉLÉGANCE

Dès aujourd'hui, mise en vente des

Confections mi-saison et hiver pour dames et fillettes

Nos achats, faits directement sur place, nous permettent d'offrir un choix considérable de genres les plus nouveaux et à prix très réduits. 12011-23

ALLIANCE ÉVANGÉLIQUE

Réunion publique mensuelle, **mercredi 11 octobre,** à 8 ½ heures du soir, à l'Oratoire. 12774-2

Grandes enchères

DE

MEUBLES & OUTILS

devant le

CAFÉ du MIDI, au LOCLE

Le SAMEDI 14 OCTOBRE 1893, dès 1 heure après midi, devant le Café du Midi, au Locle, l'Administration de la masse en faillite de HENRI MATTHEY Fils, lamineur, au Locle, fera vendre par voie d'enchères publiques et contre argent comptant les biens meubles dépendant de cette masse, non réalisés à ce jour, c'est à savoir :

Un bel ameublement de salon en velours rouge, des glaces, une console en noyer, des tableaux, un régulateur à sonnerie, une pendule, un secrétaire en noyer pour dame, deux canapés, un guéridon en noyer, une table à ouvrage en noyer, des rideaux, de la verrerie, de la vaisselle, douze beaux services de table complets en ruolz, de la batterie de cuisine; un char à échelles, une glisse, une selle avec housse, étriers en nickel et brides, deux grands bancs de jardin avec dossiers, un laminoir avec ses clefs, manchons et accessoires; des paires cylindres; des coussinets, dessus de coussinets et guides; une cisaille circulaire, un tour à brosser, un banc à finir l'acier, un banc à blanchir l'acier, une balance bascule avez poids, des fours à recuire, compas, équerres, des meubles de bureau et quantité d'autres objets dont on supprime le détail.

Le Locle, le 4 octobre 1893.

Le préposé aux Faillites,

12699-5 **Louis Evard,** notaire.

HORLOGERIE

Un grand atelier de **monteur de boîtes** demande à entrer en relations avec une ou deux fabriques pour l'achevage de boîtes métal. Ouvrage soigné. — S'adresser, sous chiffres **R. B. 12767,** au bureau de l'IMPARTIAL. 12767-2

3000 ÉCHANTILLONS

Habillements complets, de 65 fr. à 110 fr.
Pardessus, de 50 fr à 100 fr.
Pantalons, de 15 fr. à 35 fr.

Se recommande, 12796-2

JACOB LAUPER
9, rue du Puits 9.

Couture. Une demoiselle se recommande aux tailleuses, ainsi qu'aux dames de la localité pour de la couture à la journée ou à la maison. Ouvrage propre et prix modérés. — S'adresser rue de la Demoiselle n° 126, au 2me étage à gauche. 11780-2

MODES

Mlle BERTHA JOHNER
rue Jaquet-Droz 54

se recommande pour tout ce qui concerne sa profession de modiste. Reçu un

joli choix de chapeaux,

plumes, velours, etc.

Elle espère par un travail prompt et consciencieux mériter la confiance qu'elle sollicite. 12791-2

Oxidage et rhabillage

de boîtes

Posage d'anneaux, vis intérieure chez M. Eugène ÆLLEN, rue du Parc n° 17. 12792 2

Roues en fonte.

On demande à acheter 8 à 10 roues en fonte, un peu lourdes, avec leurs pieds. S'adresser sous chiffre **G. A. 12784** au bureau de l'IMPARTIAL. 12784-2

Boucherie-Charcuterie
J. SCHMIDIGER

rue de la Balance 12.

Dès aujourd'hui, on trouvera :
LAPINS FRAIS, à 70 c. le demi-kilo.
AGNEAUX, à 55 et 60 c. le demi-kilo.
CHOUCROUTE nouvelle, à 15 c. le demi-kilo.

12552-5 Se recommande,

Le bonheur du ménage
est le

Fourneau américain

carré ou rond à feu continu, de

Paul Reismann, à Nuremberg

seul dépôt aux 12891-1

magasins de fers et combustibles

Albert Kaufmann

8, Rue du Marché 8.

Aux prix de fabrique :

Calorifères d'Oberbourg

Fourneaux
émaillés
en fonte et tôle,
garnis en briques.

Fourneaux à repasser

Tuyaux

Sceaux et Pelles à coke

Téléphone

GROS

Qualité supérieure :

Anthracite belge
Anthracite maigre pour fourneaux américains.
Houille.
Briquettes de lignite.
Briquettes perforées.
Coke patent pour fonte, émail et chauffage.
Charbon au natron et au bois.

Téléphone

DÉTAIL

Grand Déballage

Rue du Premier Mars 5, à côté de l'Hôtel du Guillaume Tell.

Pour cause de **réparations** et pour 4 semaines seulement, grand déballage en soiries, modes, lainages, ganterie, broderies, dentelles, guipures, corsets, peluche, surah, velours, foulards, fleurs et plumes et fine bijouterie parisienne.

Gratis

Comme toujours la façon du chapeau ou capote, **gratuite** à la personne qui achètera sans payer plus cher les fournitures; travail fait par une modiste très capable. Grand choix de rubans en tous genres. Spécialité de coupons depuis 5 cent. le morceau.

Guimpe soie et laine, capots, bacheliques, écharpes, velours, rubans en coupons, voilettes, gants de peau, fourrés, etc., bérets depuis 70 ct. Un solde de gants pour bals et soirées, première fraîcheur, moitié prix de la valeur réelle.

On se charge de transformations et réparations en tous genres, de chapeaux, capotes et autres. 12540 3

C'est rue du Premier Mars 5.

Se recommande **Mme Bonardi.**

Régénérateur UNIVERSEL DES CHEVEUX

de Madame **S. A. ALLEN.**

Le plus efficace pour rendre aux cheveux gris ou blanchis, la couleur et la beauté naturelles.

Il fortifie et embellit la chevelure.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Fabrique : 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

Se trouve à **la Chaux-de-Fonds,** chez M. **L. Gigy,** rue Léopold Robert 22, et M. **W. Lesquereux,** rue Neuve 16. 10160-9

Avis aux Consommateurs de Gaz

Reçu un beau choix de **Lustres à Gaz, Lampes à Gaz** pour salle à manger, **Réchauds à Gaz** en tous genres (derniers modèles), en outre le magasin est toujours bien assorti en : **Quinquets à Gaz, Tuyaux caoutchouc, Tubes, Becs à Gaz** en tous genres. — **Globes Abat-jour** et tous les articles se rattachant à cette branche.

Nouveauté du jour ! GAZ ARDENT recommandé spécialement pour bureaux, **Quinquets** pour comptoirs, etc. **50** % d'économie de gaz sur n'importe quel bec et ne fournissant aucune chaleur. 12173-7

Installations de Conduites de gaz.

S. BRUNSCHWYLER, rue de la Serre 40.

Un bon ouvrier

connaissant à fond la fabrication et le soudage du tube plaqué or sur métal trouverait immédiatement travail suivi et lucratif à la fabrique **Neukomm & Montandon, à St-Imier.** 12797 2

S'y adresser. (H 5572 J)

A REMETTRE

VINS, VERMOUTHS, distillerie d'absinthe et liqueurs. Beau matériel, suite du bail et clientèle. **Conditions très avantageuses.** — Ecrire à **Vinicole,** Poste restante, **Plainpalais.** Genève. 12455-5

MAGASIN

à louer pour Saint-Martin, au centre du village, avec arrière-magasin et logement de 3 pièces et dépendances.

S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 11795-10

APPARTEMENT à LOUER

A louer pour le **11 novembre** 1893 un beau logement de 3 pièces, avec cuisine et dépendances, situé au soleil et dans le voisinage immédiat de la Place du Marché.

S'adresser à M. Auguste Jaquet, notaire, place Neuve 12. 12765-2

Le Monde Collectionneur

seul journal de **Timbrologie** paraissant en Suisse régulièrement tous les mois, publiant le tableau des nouvelles émissions de timbres et divers articles de Timbrologie.

Très utile aux Marchands pour leur réclame.

Abonnement **1 fr. par an** et chaque abonnement donne droit à **4 lignes** d'insertion dans le dit journal.

Annonces 5 ct. la ligne.

Arthur Schmidt, *directeur,*
Rue de Bel-Air 8 A,
Chaux-de-Fonds (Suisse).

Des correspondants et dépôts sont demandés. 12911 3

MODES

CHAPEAUX GARNIS

pour dames et fillettes.

CHAPEAUX non garnis,
pour dames et fillettes.

FOURNITURES

Rubans, — Velours, — Plumes, Aigrettes.

Grand choix. Grand choix.

PRIX AVANTAGEUX

AU 7564-208

Grand Bazar du Panier Fleuri

MIEL. On offre à vendre de l'excellent miel extrait.
1re récolte **juillet,** par kilogr. **fr. 1.80**
2me » **septembre,** p. kg. » **1.50**

Remises par quantités de 10 k. et en dessus. — S'adresser à M. **Henri-C. Favre à Cormoret.** 12781-2

A VENDRE

au comptant une table ronde bois dur, un beau régulateur palissandre, une armoire à glace, un joli canapé, six chaises et deux fauteuils Louis XV, le tout en peluche, une belle table ovale (bois dur, pied tourné, dessus marbre, trois beaux tableaux différents, une grande lampe à suspension, une table de cuisine, une commode, six chaises bois dur, un lit complet bois dur, un potager n° 11, vaisselle et batterie de cuisine, une seille à fromage, 300 bouteilles vides et autres objets dont on supprime le détail. — S'adresser rue de la Demoiselle 9, au 1er étage, tous les jours dès 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. 12386 2

Médecin-Oculiste

Dr BOREL

ancien chef de clinique ophtalmologique à Paris,

reçoit à **La Chaux-de-Fonds,** rue du Grenier 4, Mardi et Vendredi, de 10 heures à midi ;

au Locle, Hôtel du Jura, Mardi de 1 à 5 heures ;

à St-Imier, Hôtel de la Couronne, Mercredi de 9 à 11 heures. 7828-41

Fabrique de paillons

or, argent, platine

G. BILLON-DUCOMMUN

20, Rue du Rocher 20.

Se recommande à Messieurs les fabricants de cadrans d'émail. 11452-6

Epicerie. On demande à reprendre la suite d'un magasin d'épicerie bien situé. — Adresser les offres, sous initiales **R. T. 12641,** au bureau de l'IMPARTIAL. 12641-1

LOGEMENTS

A louer pour St-Martin 1893 :

Léopold Robert 84, 1er étage de 3 pièces et corridor.
Serre 103, 3me étage de 3 pièces et corridor.
Parc 80, pignon de 2 pièces.
Parc 84, pignon de 2 pièces.
Paix 65, pignon de 2 pièces.
Parc 74, pignon de 3 pièces et corridor.
Demoiselle 113, 2me étage de 3 pièces, corridor et alcôve.
Progrès 105, 1er et 2me étage de 2 pièces et corridor.
Paix 74, 1er étage de 3 pièces et corridor.
Temple allemand 95, rez-de-chaussée de 3 pièces et corridor.

Dans des maisons de construction récente, plusieurs logements de 2 et 3 pièces, depuis 300 à 570 fr., eau comprise.

S'adresser à M. Alfred Guyot, gérant, rue du Parc 75. 8046-46

A louer

de suite ou plus tard, à des personnes d'ordre, de beaux **logements** de 3 et 4 pièces, corridor fermé, situés à proximité de la place Neuve et au centre des affaires. 12281-8

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Fabricants d'horlogerie

On demande aux fabricants d'horlogerie les **prix-courants** pour grands achats. 12648-1

A. FŒRSTER & Co, Fribourg e. B.

Manufacture de fournitures d'horlogerie

Victor DONZELOT

Porrentruy

Usine Hydraulique à Courfaivre (Jura Bernois).

Fabrique spécialement :

BALANCIERS dardène, nickel et Plats dorés.
ASSORTIMENTS à cylindres, toutes qualités.
PIERRES grenat et rubis, pour échappement et finissage.
PLAQUES serties, grenat et acier incassable.
CONTRE-PIVOTS, grenat, rubis, vermeil, etc. tous genres.
AIGUILLES heures, minutes et secondes, tous genres.
GOUPILLES nickel et laiton, pour boîte et cuvette.
POUSSETTES nickel et laiton, pour emboîtage.
CHEVILLOTS ronds et carrés. VIS en tous genres.
VIROLES pour spiraux, fendues et tournées, finies.
CHAPEAUX de grande moyenne avec et sans oreille.
CLEFS DE RAQUETTES, fendues et non fendues, etc.

Expéditions promptes et soignées.

Album, Prix courant et échantillons franco, à disposition.

VENTE EN GROS

Mon usine de Courfaivre, jouissant des moyens de fabrication les plus rapides et les plus perfectionnés pour la production en grand et à bon marché me permet de livrer mes marchandises à des prix défiant toute concurrence.

Réunissant tous les articles et livrant habituellement par retour du courrier, j'évite ainsi à mes clients de longs retards, perte de temps, ports et correspondances inutiles.

Les commandes à livrer à dates fixes, tant par semaine ou par mois, jouissent de soins tout particuliers.

Afin d'éviter toute confusion, prière de s'adresser ***exactement à M. Victor DONZELOT, à Porrentruy,*** *ou à son dépositaire-correspondant.* 12142-3

E. VURPILLAT, rue Léopold Robert 46.
Chaux-de-Fonds

— J'ai vu autre chose encore, continua l'étranger d'une voix vibrante. J'ai vu mourir votre oncle. J'ai assisté à son agonie. C'était atroce. Il se tordait dans des souffrances inouïes et il vous appelait pour vous bénir ; il demandait si vous étiez frappé comme lui, il voulait envoyer à Paris pour savoir si vous viviez. Sa bouche crispée disait encore votre nom que déjà le râle étreignait sa gorge et... tenez, cher monsieur... s'il était vrai qu'on revient parfois de l'autre monde, je crois que vous auriez une de ces nuits la visite de votre oncle.

Les rideaux baissés et les persiennes demi-closes ne laissaient pénétrer qu'une lumière douteuse, et dans cette chambre sombre, le funèbre récit de l'étranger évoquait en plein jour les visions de minuit.

Jules Noridet se leva sur son séant, les cheveux hérissés, les bras étendus comme pour repousser un spectre, et des paroles sans suite s'échappèrent de ses lèvres.

— Mon oncle ! râlait le malheureux, c'est moi ! oui, c'est moi ! grâce ! grâce !

Et il retomba en se tordant dans une convulsion effrayante. L'étranger le regardait sans venir à son secours.

— Je ne vous conseille pas, dit-il d'un ton de mépris glacial, de jamais affronter l'interrogatoire d'un juge d'instruction, il aurait bien peu de peine à vous arracher un aveu, et je crois que vous ferez mieux de régler vos affaires avec moi seul.

— Un aveu ! dit lentement Jules qui semblait sortir d'un rêve, mais je n'ai rien avoué.

— Soit. Ne perdons pas de temps à discuter sur les mots. J'ai en main la preuve que vous avez empoisonné votre oncle qui vous laisse trois millions ; pensez-vous que ce secret me donne le droit de vous poser des conditions ?

— Lesquelles ? dit Noridet d'une voix tremblante. Vous voulez... partager ?

— Vos trois millions ? dit dédaigneusement l'inconnu. Qu'en ferais-je ? Je suis quatre fois plus riche que vous.

— Que venez-vous donc me demander ?

— Je vais vous le dire.

A ce moment, le valet de chambre entra apportant un vase rempli de glace.

— Posez cela sur la table de nuit, dit l'étranger d'un ton tout à fait doctoral.

Le domestique sortit, de plus en plus persuadé qu'il s'agissait de la maladie de son maître.

— Avez-vous lu *Hernani ?* reprit M. Lugos dès que la porte se fut refermée.

— *Hernani !* répéta Noridet avec stupéfaction.

— Oui, le drame de Victor Hugo.

— Je ne comprends pas cette plaisanterie, dit le jeune homme qui reprenait peu à peu son aplomb, parce qu'il commençait à croire que son visiteur était tout simplement un fou.

— Je ne plaisante nullement et vous allez comprendre. Il y a dans la pièce romantique une situation qui m'a toujours frappé et que vous n'avez certainement pas oubliée. Ruy Gomez de Silva sauve la vie à Hernani, mais Hernani s'engage à mourir à la première sommation du vieux seigneur castillan. Il contracte une dette à longue échéance et il paye au cinquième acte. Il y a là une scène magnifique ; le cor qui sonne au milieu de la nuit pour rappeler aux amants que l'heure est venue, c'est du plus grand effet.

Les traits de Noridet exprimèrent une vague inquiétude, mais il resta froid.

— Ne saisissez-vous pas, cher monsieur ? reprit l'inconnu, l'analogie frappante entre cette situation et la nôtre ?

— Pas suffisamment, je l'avoue, dit le malade qui se rassurait de plus en plus.

— C'est cependant bien clair. Je vous sauve la vie, puisque je pourrais vous envoyer à l'échafaud et que je me tais. En échange de ce service, je vous demande un engagement.

— C'est-à-dire que vous vous réservez de me dénoncer le jour où vous n'aurez plus besoin de moi. En supposant que je fusse coupable, je ne vois pas trop ce que je gagnerais à cette convention.

— Pardon, cher monsieur, il ne s'agit pas de vous faire signer un pacte. Ce serait tout à fait inutile. Dès à présent, vous m'appartenez et je puis user de mon pouvoir quand et comme il me conviendra. Rassurez-vous, d'ailleurs. Le cor ne sonnera jamais pour vous rappeler qu'il est temps d'aller vous livrer au commissaire de police. Ce que j'aurai à vous demander est trop simple et trop facile à exécuter pour que je sois forcé d'en arriver à cette extrémité.

— Trêve de comparaisons littéraires, monsieur, et dites-moi, je vous prie, où vous voulez en venir, dit Noridet tout à fait maître de lui.

— Voici, répondit froidement l'étranger. J'ai besoin de vous pour jouer un rôle dans une entreprise qui m'est personnelle et que vous n'avez pas besoin de connaître. Vous agirez d'après les ordres que je vous donnerai, sans jamais vous inquiéter du but que je poursuis. Les ordres seront toujours clairs, simples, limités à une action donnée qui ne sera jamais de nature à vous compromettre, ni aux yeux de la justice, ni même aux yeux du monde. Vous ne changerez rien à votre existence et vous mènerez, comme par le passé, la vie joyeuse d'un jeune homme élégant et riche. Vous voyez que ma domination ne sera pas bien pénible à supporter.

— Et ces ordres ? demanda Noridet avec une ironie à peine contenue, seront sans doute apportés la nuit par quelqne émissaire vêtu de rouge comme les sbires du conseil des Dix à Venise ?

— Mon Dieu ! non, ce sera beaucoup plus bourgeois. J'aurai l'honneur de vous voir moi-même, ou bien je vous écrirai, et, dans ce dernier cas, j'emploierai du papier avec mon chiffre et mes armes. Voici qui vous servira de moyen de contrôle, ajouta l'étranger en tendant au jeune homme une carte armoriée.

— Ah! très bien, dit Noridet en ricanant, quand je verrai apparaître cet écusson fatal, je penserai au cor d'Hernani et j'obéirai.

M. Lugos s'inclina gravement.

— Et vous avez pu croire que je me prêterais à cette pitoyable comédie ? Savez-vous, monsieur, que si j'avais commis le crime dont vous osez m'accuser, je serais bien stupide de subir votre domination. Autant vaudrait m'avouer coupable !

— Vis-à-vis de moi, l'aveu est tout à fait superflu. J'ai entre les mains, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, les preuves les plus positives, et il ne tient qu'à moi de vous faire arrêter aujourd'hui même, dit l'étranger d'une voix ferme.

(A suivre.)

10me Année — 1893 N° 23 — XXVme Volume

LA LECTURE DES FAMILLES

FEUILLETON

DE

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES, PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Prix d'abonnement: Un an, fr. 10; six mois, fr. 5»50; trois mois, fr. 3.

LES GREDINS

PAR

FORTUNÉ DU BOISGOBEY

JEAN DES FALAISES

I

Il était deux heures du matin. Le mois de septembre allait finir, et par une claire nuit d'automne, un joli château moderne se détachait nettement sur la verdure d'un grand bois de hêtres, au fond de la vallée de Chevreuse.

Devant ce calme et frais tableau, un poète aurait bâti tout un rêve de bonheur paisible. Ce castel coquet caché dans ce coin charmant ne pouvait abriter que des riches assez sages pour pouvoir être heureux.

Chose étrange pourtant! Aux fenêtres du premier étage, des lumières passaient rapidement. Des bruits de pas précipités et de sonnettes fiévreusement agitées s'échappaient de la porte entr'ouverte du perron d'honneur.

Bientôt trois ou quatre femmes effarées apparurent sur le seuil et coururent aux écuries qui formaient un des côtés de la cour.

— Ils sont empoisonnés!

— Ce sont les champignons!

— Joseph! attelez le *dog-car!* courez à Versailles chez le docteur Brias et ramenez-le avant le jour, quand vous devriez crever la jument!

— Et M. Jules qui est parti pour Paris! Il faudrait le prévenir!

Ces phrases incohérentes, qui se croisaient dans la nuit, disaient assez que la mort venait d'entrer dans cette riante maison.

Un mal vulgaire et terrible frappait à la fois de précieuses existences.

Le châtelain, M. de Mathis, riche créole de l'île Maurice, établi depuis plusieurs années en France, était venu finir l'été dans sa ravissante habitation de Chevreuse et il avait donné ce jour-là une fête à quelques intimes.

On célébrait un anniversaire de famille, et aussi un peu le prochain mariage d'une jeune fille, parente éloignée et filleule de Mme de Mathis.

Le fiancé, officier des plus distingués, avait été invité tout exprès, et, dès le matin, on avait organisé une excursion dans la forêt charmante qu'on appelle le buisson de Verrières, et on y avait bourgeoisement déjeûné sur l'herbe.

Un neveu de M. de Mathis, jeune homme très gai, très élégant, qui menait à Paris une vie assez désordonnée, proposa, le déjeuner fini, de courir les bois et de chercher des champignons.

Le projet fut agréé avec enthousiasme, surtout par les jeunes filles, que l'attrait du danger séduit toujours un peu; les grands parents firent bien quelques objections, et se réservèrent d'examiner eux-mêmes la récolte. Mais la jeunesse se divisa par groupes, et on se mit en chasse.

Une heure après, les explorateurs se retrouvaient au rendez-vous fixé et entassaient devant M. et Mme de Mathis des montagnes de champignons. Chacun prétendait avoir mis la main sur les cryptogames les plus inoffensifs et s'offrait à en faire l'expérience sur lui-même, mais M. de Mathis délégua comme inspecteur en chef son neveu, Jules Noridet, qui avait eu la première idée de la chasse. Il jouissait, dans la famille, d'une réputation bien établie de connaisseur en cette matière délicate, et, de fait, il expliqua si clairement, en faisant son triage, les caractères qui distinguaient les espèces vénéneuses qu'on l'aurait pris volontiers pour un professeur émérite d'histoire naturelle.

On revint au château.

Le dîner fut d'une gaieté folle. Jules Noridet ne voulut céder à personne le soin de préparer les champignons et honneur de les servir. Le plat fut amplement fêté par tous les convives et unanimement déclaré délicieux.

La soirée se termina par un bal improvisé dont les fiancés profitèrent pour échanger de douces confidences, et la jeunesse était si animée à la danse que Mme de Mathis dut avertir qu'il était plus de minuit, heure éminemment indue à la campagne.

On se sépara. Les parents couchèrent au château, et le futur mari de Mlle Andrée retourna seul à Paris dans le coupé de Jules Noridet, qui n'aurait consenti pour rien au monde à manquer la grosse partie à son cercle.

Il y monta, en effet, après avoir déposé à domicile son compagnon de route, joua en véritable écervelé, gagna deux cents louis et alla se coucher à deux heures du matin, en déclarant à ses partenaires décavés qu'il se

sentait très souffrant, excuse à laquelle on crut très médiocrement.

Le joueur accusé de faire *charlemagne* était pourtant assez malade, car il envoya son valet de chambre chercher un médecin, qui reconnut les symptômes d'un empoisonnement, et prescrivit des remèdes énergiques.

Jules, en neveu pieux et prévoyant, fit partir immédiatement son cocher pour Chevreuse afin de prévenir son oncle et de rapporter des nouvelles du château.

Au bout de deux heures de hoquets et de vomissements, le malade se sentit mieux et éprouva un grand besoin de repos. Le docteur partit très rassuré et Jules congédia son domestique pour dormir.

Il était près de midi et il n'avait pas encore sonné, quand un étranger se présenta et demanda instamment à lui parler. Le valet de chambre n'osa pas résister à ce tenace inconnu et alla consulter son maître qui pensa sans doute qu'on lui apportait des nouvelles de Chevreuse, car il ordonna d'introduire le visiteur.

C'était un homme de quarante ans à peu près, à la physionomie ouverte et intelligente, aux manières élégantes et aisées. Son grand air, plus encore que son insistance, avait décidé le valet à forcer la consigne. Vêtu avec une recherche correcte et de bon goût, il montrait toute la désinvolture d'un jeune homme, et son âge ne s'accusait que par les fils argentés qui, vers les tempes surtout, rayaient ses cheveux noirs. Le front était large et droit; la bouche bien dessinée laissait entrevoir des dents très blanches.

Un seul trait, au mtlieu de cet ensemble sympathique, inspirait un malaise étrange, c'était le regard.

Encaissés sous une profonde arcade sourcilière, les yeux d'une nuance gris de fer avaient une fixité inquiétante. Quand ils s'attachèrent sur Jules Noridet, celui-ci éprouva l'impression bizarre d'une lame aiguë qui l'aurait touché au cœur.

— A qui ai-je l'honneur de parler? demanda le malade avec une politesse forcée.

— Je me nomme Ladislas Lugos, répondit simplement le visiteur.

— Et à quoi dois-je attribuer une visite que votre nom ne m'explique pas? reprit Jules d'un ton plus sec.

— Hélas! monsieur, ne le devinez-vous pas? dit l'étranger d'un air contrit.

— Quoi! il s'agirait d'une mauvaise nouvelle... venue de... Chevreuse, exclama le malade en se levant comme s'il eût été poussé par un ressort.

— Mon Dieu! oui, monsieur.

— Mon oncle, j'espère, est sauvé? demanda Jules avec une anxiété visible.

— Votre oncle est mort, dit tranquillement l'étranger; votre tante ne passera pas la journée, et...

— Oh! je vous en prie, monsieur, laissez-moi recueillir toutes mes forces pour supporter les terribles nouvelles que vous m'apportez.

— Recueillez, monsieur, articula le visiteur d'une voix où l'ironie commençait à percer.

— Si vous saviez, monsieur, continuait le malade en se cachant la figure dans ses mains, quels bons, quels excellents parents je perds... et cela par suite d'une imprudence dont j'ai failli moi-même être la victime.

A ces paroles, prononcées d'un ton dolent, l'étranger répondit par un éclat de rire sec et railleur.

Jules releva la tête et pâlit.

— Que signifie ce rire, monsieur? dit-il en s'efforçant d'être calme et hautain.

— Il signifie que j'admire votre merveilleux aplomb. Du reste, je ne suis pas venu ici pour vous apprendre la mort de votre oncle, mais pour en profiter.

— Je ne comprends pas.

— Vous comprendrez tout à l'heure, cher monsieur. Mais, d'abord, faites-moi la faveur de quitter cet air désolé et ces façons languissantes qui ne peuvent me tromper, vous le savez bien.

— Finissons-en, monsieur, cria Jules avec une impatience très réelle cette fois, et expliquez-vous.

— C'est bien simple. Je vous prie de me parler de votre voix naturelle, parce que je sais que vous vous portez parfaitement.

— Cette plaisanterie, monsieur, n'est nullement de mon goût, et pour y mettre fin, vous trouverez bon que je vous fasse reconduire par mon valet de chambre, dit le malade en avançant la main vers le cordon de la sonnette.

— Pardon, monsieur, dit tranquillement l'étranger en arrêtant le bras de Jules Noridet, stupéfait de tant d'aplomb, avant de sonner, veuillez écouter un seul mot qui, je vous l'affirme, est plein d'intérêt pour vous.

— Quel mot? cria le neveu de M. de Mathis, pâle de colère.

— Si vous persistez dans cette malencontreuse idée de me faire chasser, je vous préviens que j'irai tout droit chez le procureur impérial.

— Et qu'irez-vous lui dire, s'il vous plaît? articula Jules d'une voix mal assurée.

— Que vous n'êtes nullement empoisonné, monsieur Noridet, mais que vous êtes un empoisonneur, dit l'inconnu avec un sang-froid parfait.

Cette phrase terrible tomba sur le prétendu malade comme un coup de foudre. Il s'affaissa sous le poids de cette émotion poignante qui cloue au banc des assises le condamné à mort auquel on lit son arrêt, et il jeta ces mots d'une voix qui sifflait à travers ses dents serrées:

— Vous mentez et vous me rendrez raison de vos infâmes injures.

— Je ne mens pas, cher monsieur, reprit railleusement l'énigmatique visiteur, et quant à me battre avec vous, c'est tout à fait impossible, parce que je serais obligé de vous tuer et que j'ai besoin de votre précieuse existence.

— C'est trop fort, s'écria Jules en tirant violemment le cordon de la sonnette.

— M. Noridet a la fièvre, dit tranquillement l'étranger en s'adressant au domestique; veuillez faire monter de la glace.

Pendant que M. Lugos donnait cet ordre du ton le plus sérieux, ses yeux gris ne quittaient pas ceux du malade. Celui-ci fit un effort visible pour parler, mais il ne trouva pas la force de prononcer un seul mot, et le valet sortit, convaincu qu'il venait d'avoir affaire à un nouveau médecin.

— Vous alliez faire une sottise irréparable, dit l'inconnu avec le même flegme, et vous me remercierez tout à l'heure de vous avoir empêché de vous perdre.

Le patient semblait subir une fascination lente. Il courbait la tête sous le jet de volonté que lançaient les prunelles grises de l'étranger. Son attitude à elle seule était un aveu.

— Je vais vous prouver ce que je viens d'avoir l'hon-

neur de vous dire, reprit M. Lugos avec une politesse ironique, et je tâcherai d'être clair et précis. J'aurais voulu aussi être bref, mais je suis obligé de reprendre les choses d'un peu loin.

En parlant ainsi, l'inconnu s'installait commodément dans un fauteuil qu'il avait roulé près du lit et prenait la pose d'un homme qui va entamer un long récit.

— Vous êtes né à l'île Maurice, le 27 octobre 1840, dit-il de sa voix calme et mesurée, vous aurez donc vingt-sept ans dans un mois. C'est l'âge où la vie se décide.

A cette phrase ironique, le malade eut un tressaillement nerveux.

— Votre mère, morte en vous mettant au monde, était la sœur de M. de Mathis, et votre père,— M. Jean Noridet, était à la tête d'une importante maison de...

— De denrées coloniales, dit vivement Jules que la vanité venait de réveiller de sa torpeur.

— Soit, reprit l'étranger, j'allais — excusez mon ignorance — employer un mot plus vulgaire. Toujours est-il que la famille de Mathis, qui confondait probablement comme moi les divers degrés de la hiérarchie commerciale, considérait ce mariage comme une mésalliance, et que M. Noridet s'empressa de quitter Maurice dès qu'il put réaliser le produit des sucres, des cafés et autres épiceries qu'il négociait avec un grand profit. Il vint s'établir à Paris, mais le climat ne lui était pas favorable, et quand il mourut de la poitrine vous étiez encore au collège. A seize ans, vous vous trouviez orphelin et maître d'une fortune qui dépassait cinq cent mille francs.

— Mon père m'a laissé un million, interrompit le malade.

— Vous exagérez beaucoup, cher monsieur, cinq cent cinquante mille tout au plus.

— Monsieur, dit Jules qui avait retrouvé quelque énergie, je ne pense pas que vous soyez venu ici pour me faire entendre la lecture de mes comptes de tutelle, et...

— Assurément non ; ils vous ont été rendus trop exactement le jour de votre majorité par M. de Mathis, votre oncle, reprit imperturbablement l'étranger; mais, calmez-vous. j'arrive au fait.

— Quel fait ? demanda le malade d'un ton presque menaçant.

— La mort de cet excellent oncle dont j'ai eu la douleur de vous apporter tout à l'heure la triste nouvelle.

Jules ne put s'empêcher de baisser les yeux sous le regard de M. Lugos.

— Vous aviez vingt et un ans, monsieur Noridet, quand vous avez été mis en possession de ce maigre demi-million et vous n'avez pas dépensé moins de cent mille francs par an depuis votre majorité. Vous étiez donc absolument ruiné.

— Et que vous importe ? demanda Jules en s'efforçant de rester digne et froid.

— Vous étiez ruiné hier, continua l'étranger sans répondre à l'interruption, mais, aujourd'hui, vous êtes riche, très riche même, car votre oncle, M. de Mathis, laisse trois millions et vous êtes son unique héritier.

— Vous vous trompez, monsieur, et s'il est vrai que mon oncle a succombé à l'affreux accident qui m'a atteint moi-même, rien ne prouve que j'hérite de sa fortune, car il a pu, il a dû même faire un testament. Vous voyez que votre odieuse supposition pèche par la base.

— Je ne le crois pas, dit l'inconnu, mais vous avez raison en un point. Votre oncle a, en effet, écrit un testament.

Jules ne put retenir un mouvement de surprise nerveuse ; il était pâle, il devint livide.

— Et ce testament vous déshérite, continua paisiblemens M. Lugos.

— Ce n'est pas vrai ! cria le malade sans prendre garde qu'il se trahissait.

— J'excuse le démenti, reprit l'étranger avec une froideur croissante, mais je vous affirme que le testament existe. Seulement, vous deviez penser le contraire, et voilà pourquoi vous avez hier... comment dirai-je... vous avez supprimé M. et Mme de Mathis.

— Misérable ! hurla Jules, mais vous ne savez donc pas que moi-même j'ai failli mourir cette nuit. Des preuves, voyons ! des preuves !

— Ne m'interrompez pas si vous voulez que je vous en donne.

— J'attends, dit le malade en grinçant des dents.

— Je commence par vous dire que votre plan si ingénieux a réussi à souhait. Tout le monde. au château, est convaincu que c'est le plat de champignons qui a empoisonné quatre ou cinq personnes. On s'est bien un peu étonné que tous les convives qui y ont touché n'aient pas été atteints, mais le médecin de Versailles a très bien expliqué qu'il suffisait d'un seul champignon vénéneux pour tuer ceux qui le mangent. Votre oncle, votre tante et quelques autres ont eu sans doute le malheur de tomber sur ce tubercule mortel, et tout s'explique ainsi le plus naturellement du monde.

— Et la preuve, c'est que j'ai été empoisonné tout le premier, dit Noridet d'une voix plus ferme.

— Vraiment ! reprit l'étranger. Je croyais cependant que vous n'aviez pas mangé de ce riz à la créole qu'on a servi après les champignons.

Cette phrase si simple avait été prononcée avec le ton indifférent d'un convive rappelant à un autre convive les incidents gastronomiques d'un dîner, et pourtant elle produisit sur M. Noridet un effet extraordinaire. Il voulut parler, et sa bouche ne put articuler que des mots sans suite, ses mains tremblèrent et de grosses gouttes de sueur roulèrent sur son front.

— Savez-vous, cher monsieur, continua M. Lugos, que c'est un coup habilement préparé et encore plus habilement exécuté. Ah ! vous avez merveilleusement profité des leçons d'Aurora, lo vieille négresse qui vous a élevé et qui, en sa qualité de Malgache, avait la manie des poisons. N'est-ce pas le tanguine de Madagascar que vous avez choisi pour cette opération délicate ? J'ai moi-même quelques connaissances en botanique tropicale, et je me rappelle que les propriétés de cette fève se prêtent parfaitement à simuler les effets du champignon vénéneux,

Le malheureux Jules semblait ne plus entendre et ses yeux égarés se perdaient dans le vide.

— J'abrège, reprit l'étranger d'un ton saccadé ; je sais tout et j'ai tout vu.

— Tout vu ! balbutia Noridet.

— Oui, tout ! Je vous ai vu avant le dîner jeter de la poudre de tanguine dans le riz à la créole dont vous ne mangez jamais. A table, j'ai suivi vos yeux quand M. de Mathis a goûté le mets empoisonné. C'est le seul instant où vous avez failli vous trahir.

Jules laissa échapper un profond gémissement et sa tête retomba sur sa poitrine.

RESTAURANT DE BEL-AIR

TOUS LES LUNDIS, dès 7 ½ heures du soir,

Tripes — Tripes

à la Mode de Caen et à la Mode Neuchâteloise

1755-8* Se recommande, **Le Tenancier.**

Emprunt. On demande à emprunter **700 francs** contre de très bonne garantie. S'adresser par lettre sous initiales **A. S.** poste restante, en ville. 12930-3

B. L. M.

30 Novembre 1893. **400,000 fr.**

Titres à 6 fr. 75.

Point de risque. Garantie absolue. Ecrire au journal : **La Réopapitulation, Genève.** H-7589-x 12515-7

Tailleuse, nouvellement établi, se recommande aux dames de la localité, pour tout ce qui concerne son métier. Par un travail soigné, elle espère mériter la confiance qu'elle solicite. — S'adresser chez Mme veuve Riegert, rue du Pont 2. 12933-3

LEÇONS DE

MANDOLINE et de ZITHER

Mademoiselle J. MONNOT

rue de la Serre 47. 12287-1

Horlogerie

Un horloger sérieux offrant toutes les garanties et ayant un atelier pourrait entreprendre la terminaison de montres cylindre et ancre, une quantité régulière par mois. 12138-1

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Vente d'une maison

à LA CHAUX-DE-FONDS

Pour sortir d'indivision, les enfants de feu Albeat GONSET exposeront en vente par voie de minute et d'enchères publiques, l'immeuble suivant qu'ils possèdent à la rue du Puits n° 7, à la Chaux-de-Fonds, soit :

Une maison d'habitation à deux étages sur le rez-de-chaussée, renfermant trois appartements, assurée contre l'incendie pour fr. 22,500, formant avec ses aisances l'article suivant du cadastre de la Chaux-de-Fonds.

Article 593. Rue du Nord. Bâtiment et dépendances de 337 m².

Subdivisions :

Plan folio 3, n° 68, rue du Puits, logements, 89 mètres carrés.

Plan folio 3, n° 69, rue du Puits, Place et trottoir, 248 mères carrés.

Le rez-de-chaussée peut être utilisé comme magasin.

La vente aura lieu dans une passation publique à l'Hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds, salle de la Justice de paix le **Mercredi 18 octobre 1893** à 2 h. de l'après-midi.

Pour visiter l'immeuble et pour tous renseignements s'adresser à l'Etude J. BREITMEYER, notaire, à la Chaux-de-Fonds, Place de l'Hôtel-de-Ville 6, dépositaire du cahier des charges. 12783-4

MAGASIN D'HORLOGERIE

à Neuchâtel

à remettre de suite. — Pour les conditions, s'adresser au magasin Victor Colombo, route de la Gare 3, **Neuchâtel.** 11802-7*

Un horloger expérimenté connaissant à fond le tracé des calibres simples ou compliqués, ainsi que l'outillage de la fabrication mécanique, pouvant s'occuper de la direction technique d'une fabrication de l'ébauche à la terminaison cherche une place. A défaut il pourrait entreprendre des remontages dans les pièces compliquées ou soignées. — Adresser les offres sous initiales **A. C. F. 12923** au bureau de l'Impartial. 12923-3

Une jeune fille de toute moralité cherche une place dans une honorable famille de la localité comme bonne d'enfants ou pour s'aider aux travaux du ménage — S'adresser rue Jaquet-Droz 27, au 3me étage. 12917-3

Servante. Une servante de toute confiance, sachant faire la cuisine et tous les travaux d'un ménage soigné, demande une place de suite dans une bonne famille chrétienne. 12770-2

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Apprentis. On désire placer deux jeunes gens, sachant le français, l'allemand et l'italien, comme apprentis ou volontaires dans un bureau ou maison de commerce quelconque. — S'adresser rue du Grenier 30, au 1er étage. 12771-2

Commissionnaire. Un jeune homme bien recommandé cherche une place de *commissionnaire* dans un bon comptoir de la localité. — S'adresser chez M. Alfred Huguenin, rue du Grenier 33, au 3me étage. 12772-2

Servante. Une fille honnête, âgée de 25 ans, sachant faire la cuisine, demande une place pour faire un petit ménage ; on préfère un bon traitement à un fort gage. — S'adresser rue D. JeanRichard 19, au 1er étage. 12773-2

Mécanicien. Un jeune homme ayant travaillé sur la grosse et petite mécanique cherche une place comme mécanicien. Références à disposition. 12794-2

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Une bonne couturière pour dames (robes et lingerie) ayant son mari à l'Hôpital, désirerait trouver du travail de suite. — Se recommande auprès des dames. — S'adr. rue de la Demoiselle 98, au 2me étage, à droite. 12798-2

Une jeune fille de bonne famille, connaissant les deux langues, ayant l'habitude des enfants, cherche un emploi de **gouvernante** auprès de un ou deux enfants ou dans un bureau ou bien encore comme demoiselle de compagnie auprès d'une personne âgée, qui désirerait des soins affectueux.

Prière de s'adresser chez Mme veuve Baumann, magasin de chaussures, rue de la Balance 4, Chaux-de-Fonds. 12712-1

Servante. Une servante d'âge mûr, sachant faire consciencieusement tous les travaux du ménage demande une place immédiate dans une famille honorable. — S'adresser rue du Stand 12, au premier étage. 12661-1

Journalière. Une dame se recommande pour aller en journée pour des raccommodages à 1 fr. par jour. — S'adresser rue de la Paix 55, au rez-de-chaussée. 12662-1

Servante. Une bonne servante qui sait bien faire la cuisine, ainsi que tous les travaux d'un ménage, cherche à se placer de suite. — S'adresser rue du Parc 48, au rez-de-chaussée. 12652-1

Apprentie. Une jeune fille bien recommandée et capable désire entrer de suite dans une maison d'horlogerie de la place comme apprentie **commis** de bureau. — S'adresser pour renseignements rue Léopold Robert 62, au 3me étage. 12653-1

Emailleur. Un ouvrier émailleur de toute moralité et connaissant sa partie à fond cherche une place dans un bon atelier. 12654-1

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Servante. Une servante demande une place pour aider au ménage. S'adressar rue du Collège 18. 12688-1

Remonteur. La fabrique d'horlogerie G. Borel-Huguenin à **Neuchâtel** demande pour entrer de suite un bon remonteur pour petites pièces ancre et cylindre. Place de longue durée. 12912-3

Comptable. **On demande un comptable expérimenté.**

Entrée immédiate. — S'adresser par écrit, sous initiales J. N. B. 12896, au bureau de l'IMPARTIAL. 12896-3

Servante. On demande pour entrer de suite une servante forte et robuste pour aider à la cuisine. 12916 3

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Jeune fille. On demande de suite une bonne fille robuste pour faire tous les travaux du ménage.

S'adresser chez M. Richina, rue de la Balance 12a. 12918-3

Apprentie. Dans un bon atelier de la localité on demande une jeune fille honnête pour apprentie **polisseuse** de boîtes or. 12919-3

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Graveur et **guillochenr** pour l'argent peuvent être occupés de suite dans un atelier de la localité.

S'adr. au bureau de l'Impartial 12898-3

Emailleur. On demande pour entrer de suite un bon ouvrier émailleur et deux PEINTRES en romaines. — S'adresser chez M. Paul Brandt, rue de Gibraltar 15. 12899-3

Polisseuse. On demande une ouvrière polisseuse de boîtes argent. — S'adresser rue de la Serre 10, au premier étage. 12900-3

Apprenti. On demande comme apprenti **GRAVEUR** un jeune garçon de bonne conduite. 12901-3

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Commissionnaire. On demande de suite un jeune garçon, comme commissionnaire. 12924-3

S'adresser au bureau de l'Impartial.

On demande plusieurs bonnes **cuisinières, servantes** et **aides.**— S'adresser au bureau de placement de confiance, rue de la Paix 9, au 1er étage. 12926 3

Apprentie. On demande de suite une apprentie **polisseuse** de boîtes or, ou à défaut une assujettie.

S'adresser rue du Progrès 11, au 3me étage. 12927-3

Tailleuse. Une jeune fille intelligente, nourrie et logée chez ses parents, pourrait entrer de suite comme **apprentie.** — S'adresser chez Mlle Brandt, rue de la Promenade 15, au 1er étage. 12928-6

Fille. On demande pour entrer de suite une jeune fille pour aider au travaux du ménage. 12929 3

S'adresser Combe Gruerin, Eplatures 54.

Servante. On cherche de suite une fille de 25 à 30 ans, honnête, propre et active, sachant faire les travaux du ménage. Inutile de se présenter sans bons certificats ou recommandations. S'adr. au bureau de l'Impartial. 12904-3

Servante. On demande une bonne fille aimant les enfants pour aider au ménage. — S'adresssr rue du Doubs 83, au pignon. 12935-3

Sommelière. On demande de suite une sommelière. 12905-3

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Commis. Une demoiselle de toute moralité, au courant de la comptabilité et de la correspondance, pourrait entrer de suite dans une fabrique des Franches-Montagnes. — S'adresser sous initiales **G. G. 12817** au bureau de l'Impartial. 12817-3

Jeune fille. On demande une jeune fille désireuse d'apprendre l'allemand en s'aidant dans un petit ménage. 12769-2

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Fille. Une fille sachant bien faire la cuisine et les travaux du ménage est demandée au plus vite. 12788-2

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Guillocheur. On demande un très bon guillocheur. Entrée immédiate. 12795-2

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Fille. Dans un hôtel de la localité on demande pour entrer de suite une bonne fille robuste pour aider à la cuisine. 12699-2

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Fille. On demande une bonne fille sachant cuire et faire un ménage.— S'adresser rue du Progrès 2. 12766-2

Polisseuse. On demande de suite une bonne polisseuse. — S'adr. chez Mme Benguerel, rue de la Balance n° 10 a.

A la même adresse, à vendre à très bas prix et faute d'emploi un bon petit lapidaire. 12811-2

Appartements. A louer pour le 21 novembre prochain plusieurs appartements d'une et de deux chambres. — S'adresser rue Fritz Courvoisier 58, au rez-de-chaussée. 12921-3

Appartement. A louer pour le 11 novembre un appartement de 2 grandes chambres, un cabinet, cuisine et dépendances. — S'adresser à M. Paul DuBois-Sengstag, rue du Premier Mars 14 c. 12942-10

Chambre. On offre à louer une belle chambre à 3 fenêtres avec alcôve, bien exposée au soleil et au centre du village. 12920-3

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Chambre. On offre à partager une chambre avec un monsieur de conduite. — S'adresser rue du Parc 17, au 3me étage à gauche. 12922-3

Chambre. A louer une belle grande chambre à 2 fenêtres à un ou deux messieurs de moralité, avec bonne pension bourgeoise sur désir, au centre et dans une maison d'ordre, à prix raisonnable. On peut y travailler. 12932-3

S'adresser au bureau de l'Impartial

Chambre. A remettre chez des personnes tranquilles et à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors, une chambre meublée. — S'adr. rue de la Paix 53 bis, au 1er étage. 12906-3

Chambre. A louer de suite une belle chambre à 2 fenêtres et non meublée. — S'adresser rue des Fleurs 15, au 3me étage. 12907-3

Chambre. A louer une chambre bien meublée à un monsieur travaillant dehors. — S'adresser rue de la Paix 68, au 2me étage. 12908-3

Chambre. A louer de suite à un monsieur travaillant dehors une chambre meublée, exposée au soleil. — S'adresser rue de la Paix 47, au 1er étage, à droite. 12938 3

Chambre. A louer pour le 11 novembre à des personnes de toute moralité, une grande chambre non meublée, indépendante, au soleil levant. Conviendrait pour bureau ou comptoir. 12941-3

S'adr. au bureau de l'Impartial.

Rez-de-chaussée. A louer pour St-Martin 1893 un beau rez-de-chaussée de 3 pièces et dépendances, bien exposé au soleil. — S'adresser rue de la Promenade 12a, au 1er étage, à droite. 12430-9

Appartement. A louer pour le 23 avril 1894 le deuxième étage de la maison, rue St-Pierre 4, composé de 3 pièces, cuisine et dépendances. — S'adresser au rez-de-chaussée. 12812-5

A louer pour St-Martin 1893

Rue Neuve 2, un logement de 3 pièces alcôve et cuisine, au 3me étage, côté vent.

S'adresser au magasin de fournitures d'horlogerie Henri Sandoz. 12382-4

Appartements. A louer de suite rue de l'Industrie 3, un pignon de deux pièces, cuisine et dépendances ; rue de l'Hôtel-de-Ville 38 a, trois chambres, cuisine et dépendances. — S'adresser à M. F.-L. Bandelier, rue de la Demoiselle 27. 12686-4

Appartement. A louer pour St-Georges 1894 un bel appartement bien situé, exposé au soleil, composé de 3 pièces, corridor, alcôve, cuisine et dépendances. — S'adresser rue de la Demoiselle 19, au 2me étage, à droite. 12558-4

Chambre. A louer une chambre à 2 lits, exposée au soleil.

S'adresser rue de la Promenade 17, au 1er étage. 12785-2

Logement. A louer pour le 23 avril 1894 un beau logement au 2me étage, composé de 3 grandes chambres et un cabinet avec cuisine et dépendances, à proximité de la cuisine populaire et de la Place du Marché, au besoin on peut joindre avec l'appartement un local de six fenêtres jumelles, pouvant servir pour atelier. — S'adresser rue du Collège 7, au 1er étage. 12813-2

Chambre. Une belle grande chambre bien meublée et indépendante est à remettre de suite à une ou deux personnes de toute moralité. — S'adresser rue du Temple allemand 101, au 2me étage, à droite. 12786 2

Chambre. A louer de suite une belle chambre meublée à un monsieur travaillant dehors, rue de la Promenade 15. 12793-2

Chambre. A louer pour tout de suite ou pour St-Martin 1893 une belle grande chambre indépendante, à 2 fenêtres, non meublée, à proximité de la cuisine populaire. — S'adresser rue du Collège 7, au 1er étage. 12814-2

On offre **la couche** et **la pension** si on le désire, à un monsieur solvable et tranquille. 12787-2

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Chambre. A louer à partir du 15 octobre une chambre chauffée, meublée et indépendante, exposée au soleil, à un monsieur travaillant dehors. — S'adresser rue de la Promenade 3, au rez-de-chaussée, à gauche. 12815-2

Logement. A louer pour le 11 novembre un logement de 3 chambres, cuisine, corridor fermé et toutes les dépendances, eau et jardin. — S'adresser Place d'Armes 14a, au 1er étage, à droite. 12390-2

Magasin. A louer pour St-Martin, un petit magasin avec logement, à la rue Jaquet-Droz. 12347-2

S'adresser au bureau de l'Impartial.

A louer pour St-Georges 1894, un beau **LOCAL** au soleil levant, pour **atelier de graveur,** suivant désir on céderait l'agencement. — S'adresser rue du Soleil 1, au 3me étage, à gauche. 12292-6*

Ecurie. **A louer une bonne écurie avec grange, cour, etc., située au centre du village. Conditions avantageuses.** 12247-6*

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Magasin. A louer pour Saint-Georges 1894 un magasin avec logement, situé à l'angle d'une rue et sur un grand passage. — S'adresser rue du Puits n° 1, au 1er étage, à gauche. 10930 8*

Logement. A louer pour St-Martin un petit logement composé d'une chambre, cuisine et dépendances.— S'adresser rue de la Balance 3, au 1er étage. 12671-1

Magasin. A louer pour de suite ou plus tard, rue de la Ronde 22, un petit magasin avec cuisine et dépendances, pouvant au besoin être occupé comme logement. — S'adresser rue de la Balance 3, au 1er étage. 12672-1

Chambre. Une belle chambre meublée est à remettre de suite ou fin octobre à un ou deux messieurs de toute moralité. — S'adresser rue du Parc n° 79, au rez-de-chaussée, à droite. 12656-1

Chambre. A louer à des messieurs une belle chambre meublée ou non. — S'adresser rue Neuve 9, au 2me étage, à droite. 12657-1

Chambre. A louer une belle et grande chambre indépendante meublée ou non.— S'adresser rue du Parc 89, au 2me étage, à gauche. 12658-1

Chambre. Une dame offre à partager sa chambre avec une dame de toute moralité. — S'adresser rue du Progrès 103, au 3me étage, à gauche. 12659-1

Chambre. A louer une chambre meublée à un monsieur de toute moralité. — S'adresser rue de la Charrière n° 3, au premier étage, à gauche. 12682-1

On offre la place pour **coucher** à plusieurs messieurs avec la **pension** si on le désire. 12689-1

S'adresser au bureau de l'Impartial.

Rez-de-chaussée. A loner pour Saint-Martin prochaine un rez-de-chaussée composé de deux appartements, dont un pourrait être utilisé comme atelier ou aménagé pour magasin. — S'adresser rue du Parc 13, 12528-1

Appartement. On offre à louer à la Fia, Boulevard de la gare, pour St-Martin, deux appartements de 3 pièces et cuisine au premier étage, ainsi qu'un pignon de deux pièces et cuisine. — S'adresser à M. Ernest Villars, négociant en vins. 12874-5

Logements. **A louer pour Saint-Martin deux logements, dont l'un de 3 pièces et l'autre de 4 pièces avec balcon. Bonne situation. — S'adresser rue du Vieux-Cimetière 7 a.** 12576-1

Appartement. **A louer pour le 11 novembre un logement de 3 pièces, cuisine et dépendances. — S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 19, au 1er étage.** 12577-1

On demande à louer une **CAVE** pour remiser du fromage, si possible pas trop éloignée de la Place de l'Ouest. — S'adresser à l'Epicerie parisienne, rue de la Demoiselle 96. 12790-2

On demande à louer pour fin courant un logement de 3 pièces. Paiement assuré.

S'adr. au bureau de l'Impartial. 12816-2

On demande à louer au centre du village un **cabinet** non meublé. — S'adresser à la Cordonnerie Moderne, rue Léopold-Robert 6. 12597-1

On demande à louer de suite un petit **logement** de 1 ou 2 pièces, cuisine et dépendances, dans le quartier de l'Abeille. — S'adresser avec prix, sous initiales **P. V.** 12939, au bureau de l'Impartial. 12939-2

Un ménage de deux personnes demande à louer un logement de 3 pièces avec corridor. — Adresser les offres, sous chiffres **C. V. P.** 12940, au bureau de l'Impartial. 12940-3

On demande à acheter d'occasion une **bascule** moderne. — S'adresser rue Jaquet-Droz 29, au rez-de-chaussée. 12675-1

On demande à acheter une presse à copier usagée, mais en bon état. 12649-1

S'adresser au bureau de l'Impartial.

On demande à acheter d'occasion une **machine à régler,** si possible système Grosjean-Redard. — S'adresser rue du Manège 11, au 1er étage. 12680-1

On demande à acheter d'occasion une pompe de cuisine n° 2 ou 3. — Adresser les offres avec prix sous initiales **L. C. 12683** au bureau de l'Impartial. 12683-1

On demande à louer deux lits à 2 personnes, dont un en fer et un en bois.— S'adresser rue de la Serre 63, au 2me étage. 12903-3

A vendre faute d'usage un piano en parfait état, un fusil de chasse (système Lefaucheux) presque neuf. 12895-3

S'adresser au bureau de l'Impartial.

A vendre un **outillage complet de sertisseur** le tout en très bon état. — S'adresser rue de la Cure 3, au 3me étage. 12925-3

A vendre un beau potager avec les accessoires et batterie de cuisine, un buffet de 3 corps en noyer. — S'adresser rue de l'Industrie 1, au magasin. 12934-3

Cages. A vendre cages et volière, rue de la Cure 5, au rez-de-chaussée. 12936-3

A vendre trois lanternes, un secrétaire, deux canapés, deux malles, deux régulateurs, tables à coulisses, à ouvrages, rondes, carrées, de nuit, six chaises en bois dur, une chaise percée, un lit complet avec matelas en crin animal, trois petits lits d'enfant, une berce en osier, un lit en fer, deux pupitres, une layette, un burin-fixe, une machine à arrondir, une roue en fer, un étau, une machine à coudre Singer, deux potagers avec accessoires, deux glaces, un buffet, deux chaises rembourrées, plusieurs fûts vides. — S'adresser rue de la Ronde 24, au rez de-chaussée. 12937-3

Chien. On offre à vendre un chien de garde (race danoise). — S'adresser chez M. Albin Calame, aux Reprises n° 15. 12943-3

A vendre **4 TABOURETS bien conservés, recouverts en velours. Bonne occasion avantageuse.** 12848-5

S'adresser au bureau de l'Impartial.

A vendre une salle à manger en vieux chêne à 400 francs, ainsi que des tables de cuisine, toutes neuves, depuis 6 à 8 francs, commodes, secrétaires, tables, canapés, lavabos, table à ouvrage, chaises en bois dur, un lit usagé, vitrine, potagers, ainsi qu'un régulateur comptoir. — S'adresser rue du Puits 8, au second étage, à gauche. 12346-3

Piano. A vendre faute d'emploi, un piano pour commençant, bien conservé. Prix très avantageux. — S'adresser rue du Premier Mars 5, au magasin. 12861-3

A vendre à bas prix, deux grandes vitrines et une enseigne en tôle. 12879-6

S'adresser au bureau de l'Impartial.

A vendre une limeuse, une perceuse, un outil à pointer les plaques, et différents outils pour la fabrication de cadrans émail. — A la même adresse, à louer une grande **chambre** non meublée, à trois fenêtres. — S'adresser rue du Stand 17, au 1er étage. 12880-3

A vendre un potager n° 12, usagé, à bouilloire et avec tous les accessoires, le tout en très bon état. Bonne occasion. — S'adresser à M. Jules Bolliger, serrurier, rue du Progrès 1. 12881-3

Traîneau. A vendre un traîneau à 4 places vis-à-vis, léger et en bon état. — S'adresser rue Léopold-Robert 40, au 1er étage. 12882-6

Perdu dimanche un **BILLET de 100 FRANCS** dans les rues de la ville. — Le rapporter, contre bonne récompense, au bureau de l'Impartial 12909-3

Perdu **deux blouses** ayant été enlevées par le vent, dans la nuit de jeudi à vendredi ; prière est faite à la personne qui les aurait trouvées de les rapporter, contre récompense, rue de la Paix 71. 12884-2

Heureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés enfant de Dieu.

St-Matthieu V, 9.

J'aime l'Eternel car il a entendu ma voix et mes supplications.

Psaumes CXVI, 1.

Madame Marthe-Helm à Cormondrèche, Madame Marthe-de Stürler et son fils Raymond Marthe à Cernier, les familles de feu Messieurs Auguste et Henri Marthe à Neuchâtel et Chaux-de-Fonds, Mademoiselle Sophie Marthe à St-Aubin, ont la douleur d'annoncer à leurs amis et connaissances la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien aimé époux, beau-père, grand-père, oncle et cousin

Monsieur Charles-Frédéric-Louis Marthe

que Dieu a rappelé à Lui dimanche 8 octobre, à 8 heures du matin, dans sa 81me année, après une longue maladie.

Cormondrèche, le 8 octobre 1893.

L'inhumation aura lieu à Cormondrèche **mercredi 11** courant, à 1 heure après midi.

Le présent avis tient lieu de lettres de faire part. 11931-2

BRODERIES Dentelles, Gants, etc.

J. GAEHLER

Bel assortiment de 12836-7
JUPONS confectionnés.
JUPONS laine.
JUPONS coton.

6, PLACE NEUVE, 6

Sous-vêtements Articles pour Enfants

Brasserie Krummenacher
45, rue de la Serre 45.

Lundi 9 et Mardi 10 Octobre 1893
dès 8 h. du soir,

GRAND CONCERT
VOCAL & INSTRUMENTAL
DONNÉ PAR LA 12705-2
Troupe italienne de la Princesse
(en costumes de SORRENTO)
sous la direction de M. **Joseph Danna**
violoniste excentrique.

ENTRÉE LIBRE

Grande Brasserie LA LYRE
23, rue du Collège 23. 12763-1

Lundi 9 Octobre 1893
à 8 h. du soir,

GRAND CONCERT
donné par
M. et Mme Valbrat, duettistes
avec le bienveillant concours de
l'Orchestre des Amis

Un ménage du Cantal, opérette-bouffe en 1 acte, jouée par M. et Mme Valbrat.

ENTRÉE LIBRE

Se recommande, **A. Ringger** dit **Bätzi**

Brasserie HAUERT
12, rue de la Serre 12. 12410-7*

— **Tous les jours** —
Choucroute de Strasbourg
avec viande de porc assortie.

Tous les Mercredis soirs
dès 7 1/2 heures,
TRIPES - TRIPES
à la Mode de Caen.
Se recommande, Veuve Eug. Hauert

M. André Wetzel

informe ses amis, connaissances et le public en général qu'il a repris dès le 1er octobre le
Café-Brasserie Lavoyer
rue de la Ronde 17.

Il espère par un service actif et par des consommations de premier choix mériter la confiance qu'il sollicite. 12405-3

Fondues renommées.

Excellente Bière de la Brasserie Ulrich Frères.

CAVE, 9, RUE NEUVE 9
Moût d'Auvernier
à **60 centimes** le litre. 11933-17*

Aux pierristes ! On donnerait régulièrement **3000 pierres** échappement à un bon grandisseur. 12910 3
S'adresser au bureau de l'Impartial.

On demande à louer
pour le 1er novembre prochain un MAGASIN avec deux pièces et cuisine. De préférence, rue de la Paix ou rue du Parc. — Adresser les offres, sous initiales J. G. 12693, au bureau de l'IMPARTIAL. 12693-2

MIEL EXTRA
du pays, garanti pur, à **1 fr. 30** le flacon ; le flacon vide repris à 30 cent.
Au Magasin de Comestibles
Charles Seinet
place Neuve 10. 9047-7*

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
de la Chaux-de-Fonds.

Séance publique et gratuite, **mercredi 11** courant, à 8 heures du soir à l'amphithéâtre du Collège primaire, présidée par MM. Landry et Baur.
Sujet : **Revue des cultures de l'année.**
Les sociétaires en particulier sont vivement sollicités à y apporter leur produits en fruits, fleurs et légumes.
Ils recevront à la fin de la Séance des Oignons de Freesias pour culture forcée.
12913-3 **Le Comité.**

Changement de domicile

Le magasin de
TABACS & CIGARES
Arthur Paux
est transféré dès aujourd'hui dans la nouvelle construction 1 a, RUE DU VERSOIX 1 a.
Marchandises de premier choix.
Se recommande à sa bonne clientèle et au public en général. 12847-2

Cours de danse et de tenue
DE 12242 6*
U. MATTHEY-GENTIL

Cours pour adultes.
Cours pour enfants.
Cours spéciaux pour familles.
Ouverture le 17 Octobre.

Renseignements et inscriptions au magasin de musique de M. Lépold Beck.

Repasseuse. Une bonne repasseuse en linge se recommande aux dames de la localité pour des journées. — S'adresser rue de la Paix 47, à droite. 12915-3

A louer pour Saint-Georges 1894 :
Deux **rez-de-chaussées** de trois pièces, alcôve, corridor et dépendances ;
Un **premier étage** de 3 pièces, corridor et dépendances.

Pour Saint-Martin 1893 :
un **premier étage** de 2 pièces, alcôve, corridor et dépendances, tous bien exposés au soleil.
S'adresser rue de la Promenade 19, au premier étage, à gauche. 12551-3

— A louer —
pour Saint-Martin prochaine :

Rue JeanRichard 27, un deuxième étage composé de 5 chambres, cuisine, corridor et dépendances,
Rue de la Demoiselle 100 et **102,** plusieurs logements de 3 et 4 chambres, cuisine, corridor et dépendances.
S'adresser à M. Albert BARTH, rue JeanRichard 27. 11841-4

Bois. A vendre environ 250 toises beau bois foyard et bois blanc. Conditions avantageuses. — S'adr. à M. S. Hugunin, rue du Doubs 35. 12593-1

Grande 12893-1
BRASSERIE DU SQUARE
Ce soir et jours suivants
dès 8 heures,
Grands Concerts
donnés par la
Troupe Albert
avec le concours de
Mme Helfen-Pascal
de l'Eldorado de Paris
Tous les soirs, **OPÉRETTE**

Avis aux anémiques !

CHOCOLAT FERRUGINEUX Sprüngli
Seul dépositaire pour Chaux-de-Fonds, Val-de-Ruz et Franches-Montagnes. 12902-5 **Pharmacie Boisot**

LEÇONS DE CHANT
(solfège, dictions accompagnement), chez Mlle Eberhard, rue du Parc 54. Elève du Conservatoire de Zurich. 12894-2

SOMMELIÈRE
parlant les deux langues désire se placer de suite dans un café 1er ordre. 12914-1
Bureau Frenzel à Lausanne.
(Hc-12231-L)

Les locaux
formant le rez-de-chaussée de la maison 7, rue Fritz Courvoisier, sont à remettre. On pourrait les convertir en logement, atelier ou grand magasin, avec hautes devantures, au gré du preneur. Prix modéré. — S'adresser au 1er étage. 12897-3

MODES
Grande Exposition de
CHAPEAUX
MODÈLES DE PARIS
Dernières Nouveautés

Chapeaux en feutre
garnis depuis Fr. **1 80**
non garnis depuis Fr. **0 95**

ARTICLES D'HIVER
au grand complet et à **très bas prix** au 429-83
BAZAR NEUCHATELOIS
Gants en jersey, doublés, à **60 c.**
Mercerie — Corsets

Avis. On demande un ou deux jeunes enfants en pension. Bons soins sont assurés. 12692-2
S'adresser au bureau de l'Impartial.

VOULEZ VOUS LA SANTE ?

Liqueur reconstitnante du sang. Indispensable pour la famille. 396-46
Dépôt chez M. **Pellegrini-Cherubino,** rue de la Demoiselle 118, Chaux-de-Fonds.

Demandez partout
l'Huile MŒBIUS
la meilleure pour l'horlogerie

Se trouve en dépôt dans les Magasins de Fournitures d'horlogerie.
10796 46

MALADIES DES YEUX
Consultations du Dr **VERREY**, rue **Léopold-Robert 47**, à CHAUX-DE-FONDS, tous les **MERCREDI** de 3 à 6 heures après-midi. 4759-56

V.-A. Grandjean-Perrenoud
Représentant de commerce
CHAUX-DE-FONDS

Cidre de pommes, en fûts de 100 à 600 litres.
Cidre de poires, en fûts de 100 à 600 litres.
Eau-de-vie de fruits (dit Bætzi).
Eau-de-cerises de Zoug, qualité garantie. 12646-48
Echantillons à disposition.

BOUCHERIE-CHARCUTERIE
PIERRE TISSOT

Dès aujourd'hui et pendant la saison d'hiver, tous les Lundis soir et Mardis matin, 12516-2

Boudins 1re qualité
Excellente **Choucroûte, Palettes, Côtelettes de porc salées et fumées. Jambonnets.** Toujours bien assorti en **Charcuterie** premier choix.

Logements à louer
de suite ou pour le 11 Novembre 1893

Demoiselle 9, un beau logement au **1er étage,** composé de 3 pièces, corridor, cuisine et dépendances, bien situé au soleil. 12800-2
Demoiselle 9, un **rez-de-chaussée** de 2 chambres pour bureaux ou comptoir. 12801
Balance 12, un **pignon** de 2 chambres, un cabinet, cuisine et dépendances. 12802

Pour le 11 Novembre 1893 :
Balance 12, un beau logement au **3me étage** de une chambre, un cabinet, cuisine et dépendances, exposé au soleil. 12803
Collège 22, un **pignon** de deux chambres pouvant se transformer en trois pièces, cuisine et dépendances. 12804
Collège 22, un **2me étage** de 2 chambres, un cabinet, cuisine et dépendances, bien exposé au soleil. 12805
Charrière 4, un local à l'usage de **boucherie** très bien situé avec un beau logement au **1er étage,** composé de deux chambres, cuisine et dépendances. 12806

S'adresser à l'Etude
A. Monnier, avocat
Rue Neuve 6 (entrée par la Place du Marché).

Logements
Encore à louer pour St-Martin prochaine :
Serre 105, pignon de 3 pièces et cuisine
Parc 84, pignon de 2 pièces
Paix 65, pignon de 2 pièces
Paix 76, pignon de 2 pièces
Paix 77, pignon de 3 pièces
Demoiselle 109, 2me étage de 3 pièces et alcôve.
Demoiselle 113, 2me étage de 3 pièces et alcôve.
Progrès 105, 2me étage de 2 pièces.
Temple allemand 95, rez-de-chaussée de 3 pièces.
Dans de nouvelles constructions rue du Progrès et rue du Temple allemand, de beaux logements de 3 pièces, corridor et alcôve à prix modérés. — S'adresser à M. Alfred Guyot, gérant d'immeubles, rue du Parc 75. 12592 8

A louer
pour le 23 avril 1894, un petit **appartement** au rez-de-chaussée, composé d'une grande chambre, petit cabinet, cuisine, corridor et dépendances. — S'adresser chez M. Ch'-Albert Ducommun, rue de la Serre 20. 12670-4

Lait. On demande à acheter une certaine quantité de lait par jour, bien payé. 12752-2
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Prenez pour votre dessert, les
BISCOTINS MATTHEY
DE NEUCHATEL. 4932-28
En vente chez tous les épiciers.

Clichés
sur bois, sur zinc et en galvano pour catalogues industriels, annonces de journaux et reproductions en tous genres.
A. Martin & Cie, à **Ardon** (Valais). 12269 67

Graveur. On demande de suite un bon graveur finisseur et un millefeuilleur genre anglais. — S'adresser rue St-Pierre 2. 12663-1

Guillocheur. A l'atelier Georges L'Eplattenier à Porrentruy, un bon ouvrier sur argent pourrait se placer immédiatement. 12664-1

Pierriste. On demande de suite une **assujettie.** 12665 1
A la même adresse, on demande à acheter un **burin-fixe,** avec plate-forme à queue, en bon état. — S'adresser rue du Temple allemand 71, au 3me étage.

Graveur. On demande un bon ouvrier graveur pour genres millefeuilles soignés et sachant aussi finir.
A la même adresse on demande un jeune **garçon** comme commissionnaire.
S'adresser rue de la Demoiselle 88, au 3me étage, à gauche. 12666 1

Commissionnaire. On demande un jeune garçon pour faire les commissions entre ses heures d'école. — S'adresser rue St-Pierre 16, au 2me étage. 12667-1

Apprenti. On demande comme apprenti **emboîteur** un jeune garçon de bonne conduite. — S'adresser rue de l'Envers 12. 12668-1

Commissionnaire. On demande dans un comptoir de la localité un bon commissionnaire. Entrée de suite. 12669-1
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Repasseur et autres parties de l'horlogerie trouveraient de l'occupation de suite. 12651-1
S'adresser au bureau de l'Impartial.

Graveur. A l'Atelier G.-A. Racine, rue D. JeanRichard 9, on demande un bon graveur, sachant tracer et finir, régulier au travail. 12687-1

Situation centrale. **APPARTEMENT à louer pour St-Martin 1893, place de l'Hôtel-de-Ville 5, au 1er étage, composé de 3 pièces, cuisine et dépendances. — S'adresser au Grand Bazar du Panier Fleuri.** 11927-9*

A louer pour St-Georges 1894
un bel appartement dans un immeuble situé sur la Place de l'Ouest et composé de 4 pièces, corridor, cuisine et dépendances. — S'adresser à M. Faivret, rue du Parc 44. 7509-*18

A louer *au rez-de-chaussée du n° 2 de la rue du Parc, des LOCAUX aménagés spécialement pour comptoir ou atelier avec grandes fenêtres pour horlogers.* 6564-41*

Magasin. **A louer de suite un beau magasin, situé à proximité de la rue Léopold Robert et de la gare, avec appartement et grandes dépendances. — S'adresser rue Daniel JeanRichard 19, au 1er étage.** 5737-*67

Logements. A louer plusieurs beaux logements de 3 et 4 pièces bien exposés au soleil depuis 400 à 600 francs pour St-Martin 1893. 6212-108*
S'adresser chez M. Albert Pècaut, rue du Progrès 61.

Logement. A louer pour St-Martin un logement de 4 pièces et dépendances, exposé au soleil et situé dans une maison d'ordre. — S'adresser rue de la Demoiselle 7, au 2me étage. 12684-1

A vendre l'outillage complet d'un rapporteur de secondes, à un prix très avantageux. On est disposé à montrer le métier à l'acheteur. — S'adresser chez Mme veuve C. Maire, rue du Parc 77. 12789-2

Potagers. Plusieurs potagers neufs, ainsi que des lits usagés sont à vendre à un prix très modique. — S'adresser chez J. Pfiffer, rue de l'Hôtel-de-Ville 30. 12673-1

A vendre un joli **calorifère** presque neuf (combustion lente) pouvant servir pour atelier ou établissement. Prix exceptionnel S'adresser Place d'Armes 14 D, au 2me étage. 12674-1

A vendre des **Perruches** ondulées, des femelles de **canaris** et **aghates,** des **Bouvreuils.** Beau choix. Prix modérés. — S'adresser rue de la Demoiselle 51, au sous-sol. 12678-1

A vendre quatre **imperméables** neufs, à moitié prix.
A la même adresse on demande à acheter un **secrétaire.** — S'adresser rue des Terreaux 17, au 1er étage. 12679-1

Rue du Grenier 39, **PLANCHES NOYER** pour découper à très bas prix. 12627-1

BRODERIES Dentelles, Gants, etc.

J. GAEHLER

ARTICLES pr ENFANTS
Bérets, Capots, Bacheliques, Echarpes, Robettes, Jupons, Maillots, Caleçons, Camisoles, Brassières, Langes, Souliers, Bas, Pèlerines, Bavettes et Tabliers. 12837-7

6, PLACE NEUVE, 6

Sous-vêtements Articles pour Enfants